




BUDGETS PRIMITIFS 2019

Conseil communautaire du 28 mars 2019

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES FINANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47- grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Introduction

Le Budget Général s'inscrit dans un contexte de maîtrise des charges de gestion combiné à un niveau élevé de crédits d'investissement au service du territoire.

Jusqu'en 2016, le Budget Général présentait de meilleurs ratios que les Budgets Annexes et Distincts ce qui lui permettait de mettre en œuvre des mécanismes de solidarité à destination de ces derniers par la prise en charge de dépenses de fonctionnement et d'investissement et la mise en œuvre de mécanismes d'avances et de portages en fonction des thématiques et selon la réglementation en vigueur.

Sous l'effet combiné d'importantes baisses de dotations, d'une programmation des investissements 2017/2020 ambitieuse et malgré les efforts d'économies réalisés par la collectivité, l'équilibre du Budget Général nécessite une vigilance qui rend nécessaire la recherche d'optimisations sans abandon de dispositifs ou d'opérations.

Ces optimisations peuvent prendre la forme, dans le strict respect de la réglementation, de transferts de crédits budgétaires d'un budget à l'autre ou de **portages budgétaires transitoires.**

En matière d'eau potable et d'assainissement, l'objectif est de conforter le rendement du réseau sur l'ensemble du territoire communautaire, la qualité du service rendu aux habitants et les moyens nécessaires pour fonctionner dans de bonnes conditions.

En matière de transports, il s'agit de continuer d'offrir un service de transport en commun de qualité par l'intermédiaire de la nouvelle délégation de service public, et de conforter, grâce aux ressources dédiées notamment, le financement de la politique de fonctionnement et d'investissement de la compétence, sous toutes ses formes, dont l'une des concrétisations sera la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement cyclable.

Ce budget prévisionnel 2019 sera amené à évoluer dans les mois qui viennent au travers de prochaines Décisions Modificatives (DM).

Ce rapport de présentation du budget 2019 comporte quatre parties :

- La première est consacrée au Budget Général,
- La seconde est consacrée au Budget Annexe Transport,
- La troisième est consacrée aux Budgets Distincts de l'Eau potable et l'Assainissement,
- La quatrième partie est consacrée au Budget Annexe OM Bauges-Salubrité.

Données clefs par directions/compétences Tous budgets agrégés

Les flux croisés entre chaque budget sont retraités ainsi que les opérations de dotations aux amortissements et autofinancements complémentaires (chapitres 042 et 023).

Budgets de fonctionnement en dépenses : 132,6 M€

Au titre des dépenses d'intervention (2/3 du budget total), les engagements et leurs modes de financement sont les suivants :

Légende				Modes de financement	
	Tarifs ou Loyers	Compétences	Prévu au budget		
	Subventions ou Participations	TRANSPORTS ET MOBILITES	26 877 401	VT	
	Fiscalité ou Contribution dédiée	EAU ET ASSAINISSEMENT	16 720 285		
	Fiscalité économique	DECHETS	15 516 738	R, RS	TEOM
	Dotations de l'Etat	MOYENS GENERAUX	8 193 115		
		TOURISME ET GRANDS EQUIPEMENTS	7 519 489		
		AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIERES	5 718 103		
		URBANISME ET DEVELOPPEMENT LOCAL	4 725 472		
		VOIRIES	2 083 675		
		ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	2 899 023		
		COURS D'EAU	644 934		
		Total général	90 898 235	VT-TEOM-REOM-RS	

Au titre des dépenses financières (1/3 du total), les engagements et leurs modes de financement sont les suivants :

Légende				Modes de financement	
	Tarifs ou Loyers	Compétences	Prévu au budget		
	Subventions ou Participations	REVERSEMENTS AUX COMMUNES + FPIC	32 336 976	VT	
	Fiscalité ou Contribution dédiée	OPERATIONS FINANCIERES EAU ET ASSAINISSEMENT	5 823 000		
	Fiscalité économique	OPERATIONS FINANCIERES BUDGET GENERAL	3 042 527		
	Dotations de l'Etat	OPERATIONS FINANCIERES TRANSPORTS ET MOBILITES	556 672		
		Total général	41 759 175		

Commentaires :

- ➔ La compétence « Transports et mobilités » bénéficie de financements dédiés qui permettent d'équilibrer le budget afin d'assurer le service.
- ➔ La compétence « Eau et Assainissement » est financée par le tarif, les dotations versées par l'Agence de l'Eau se réduisant significativement chaque année.
- ➔ La compétence « Déchets » est principalement financée par la fiscalité dédiée TEOM/Redevance Spéciale pour 24 communes et la facturation REOM pour 14 communes. Les ventes de matériaux ainsi que des participations viennent compléter le financement du service.
- ➔ Les autres thématiques sont financées par les dotations de l'Etat, les subventions ou participations, les tarifs pour les équipements collectifs et la fiscalité.
- ➔ L'enveloppe relative aux « reversements aux communes » (attributions de compensation) est financée par la fiscalité économique car elle constitue la compensation du transfert de fiscalité au profit de la communauté d'agglomération par les communes membres. La contribution au mécanisme de solidarité national FPIC (Fonds de péréquation communal et intercommunal) répond à la même logique.

Données clefs par directions/compétences Tous budgets agrégés

Les flux croisés entre chaque budget sont retraités

Budget d'investissement en dépenses : 77,2 M€

Au titre des dépenses d'intervention, les engagements et leurs modes de financement sont les suivants :

Légende		Compétences	Prévu au budget	Modes de financement
	Tarifs ou Loyers	GRANDS EQUIPEMENTS	16 913 411,00	
	Subventions ou Participations	EAU ET ASSAINISSEMENT	11 702 000,00	
	Fiscalité ou Contribution dédiée	URBANISME ET DEVELOPPEMENT LOCAL	9 869 586,00	
	Fiscalité économique	TRANSPORTS ET MOBILITES	7 242 684,00	
	Fiscalité ménages	VOIRIES	4 518 400,00	
	Dotations de l'Etat	DECHETS	3 086 327,18	
	Emprunts	ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	3 269 754,00	
		MOYENS GENERAUX	1 369 602,00	
		COURS D'EAU	1 137 766,00	
		TOURISME	321 600,00	
		Total général	59 431 130,18	

Au titre des remboursements en capital des emprunts (17,3 M€) et autres opérations financières (avances sur marchés etc. 0,5 M€), les engagements sont les suivants :

Légende		Compétences	Prévu au budget	Modes de financement
	Tarifs ou Loyers	GRANDS EQUIPEMENTS	3 116 271	
	Subventions ou Participations	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 200 850	
	Fiscalité ou Contribution dédiée	URBANISME ET DEVELOPPEMENT LOCAL	1 426 362	
	Fiscalité économique	TRANSPORTS ET MOBILITES	2 646 768	
	Fiscalité ménages	VOIRIES	989 443	
	Dotations de l'Etat	DECHETS	622 764	
	Emprunts	ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	2 207 608	
		MOYENS GENERAUX	363 394	
		COURS D'EAU	1 195 790	
		TOURISME	10 750	
		REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (17,3 M€) + AVANCES SUR MARCHES (0,5 M€)	17 780 000,00	

Commentaires :

- ➔ La compétence « Déchets » est intégralement autofinancée par sa fiscalité/tarifification dédiée, il n'y a aucun recours à l'emprunt prévu en 2019.
- ➔ Les compétences « Cours d'eau » et « Tourisme » bénéficient de forts partenariats (+ de 30% selon les opérations, les soldes seront encaissés en 2019).
- ➔ L'ensemble des remboursements en capital de la dette doivent être autofinancés afin de respecter la règle de l'équilibre réel du budget.
- ➔ La compétence « Transports et mobilités » bénéficie d'un financement partagé Versement Transport / Autres ressources car l'encours de dette existant porte sur des infrastructures et équipements comptabilisés sur le Budget Général.
- ➔ L'enveloppe « Engagements contractuels » porte sur le Sillon Alpin, les casernes SDIS et la réserve foncière.
- ➔ L'enveloppe « Moyens Généraux » porte sur l'entretien et la requalification des bâtiments et les moyens alloués aux systèmes informatiques.

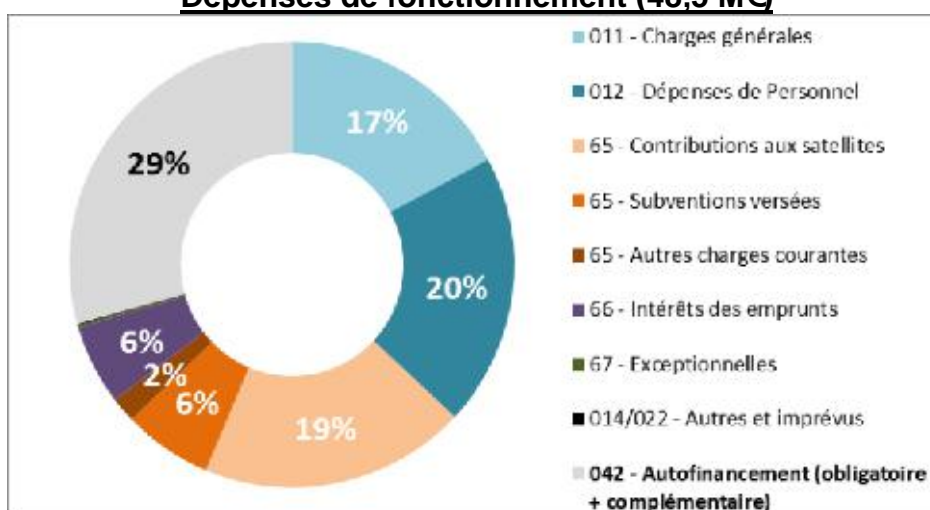
Focus sur le budget de fonctionnement du Budget Général

La synthèse précédente a montré le poids important des fiscalités et contributions dédiées dans les budgets de Grand Chambéry ainsi que des dotations versées par l'Etat.

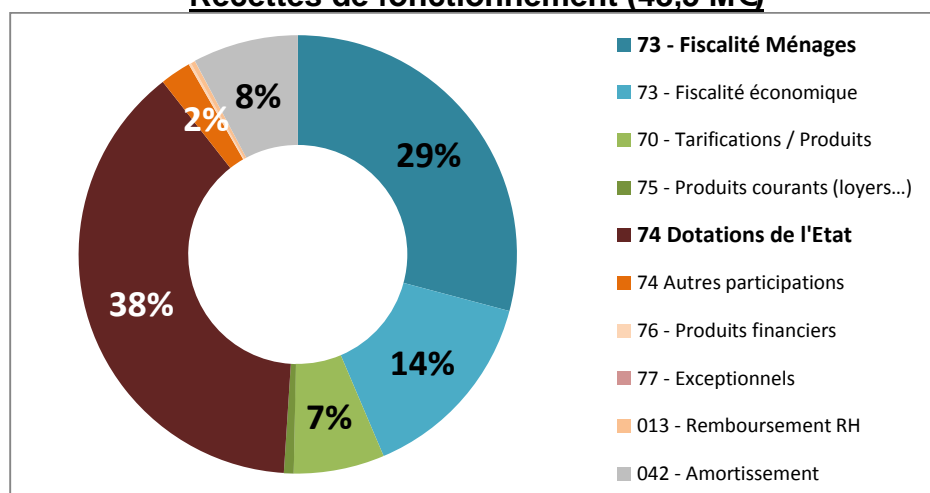
Le Budget Général de Grand Chambéry (107,8 M€) comptabilise des dépenses de personnel (8,5 M€) qu'il refacture et il retrace, en son sein, le budget de la compétence « Déchets » (18,5 M€) financé par la TEOM, une fiscalité dédiée.

Il perçoit également la totalité de la fiscalité économique à partir de laquelle il procède à des versements aux communes au titre des Attributions de Compensations (31,350 M€). Il verse aussi une contribution au FPIC (0,986 M€), mécanisme national de péréquation. Après avoir retraité l'ensemble des données ((107,8- (8,5-18,5-31,350-0,986) = 48,5 M€)), les dépenses et recettes de fonctionnement « propres » au Budget Général « hors déchets » sont réparties de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement (48,5 M€)



Recettes de fonctionnement (48,5 M€)



- Le poids des Dotations de l'Etat est équivalent à la totalité des charges générales et de personnel.
- La part de la fiscalité « Ménages » perçues par Grand Chambéry est plus importante que la part restante disponible au titre de la fiscalité « Economique » après versement des Attributions de Compensation aux communes.

Un fil conducteur accompagne les engagements de la collectivité : Le Développement Durable.

Le budget 2019 s'intègre dans une dynamique pluriannuelle en faveur du développement durable au travers de plusieurs engagements et notamment :

- **une renaturation significative des berges de la Leysse** dans le cadre des travaux effectués sur les cours d'eau.
- **un PLUIHD qui veille à préserver l'environnement** avec notamment 217 hectares rendu aux espaces naturels ou agricoles soit la taille de la commune de Jacob-Bellecombette, 1 000 hectares de zones humides préservés et répertoriés, 128 hectares boisés classés, 57% du territoire de Grand Chambéry en surface naturelle et 33% du territoire de Grand Chambéry en surface agricole.
- **un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)** voté le 20 décembre 2018.
 - o Renforcé de 4 millions d'euros par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce plan doit permettre de renforcer la lutte contre les particules fines issues du fonctionnement des installations de chauffage peu performantes, l'amélioration du bâti ancien et/ou mobilités douces notamment.
 - o Le Projet B'eeau Lac basé sur le principe de la géothermie a pour objectif de valoriser les eaux du lac du Bourget.
- **un pilotage de la démarche TEPOS (Territoire Energie Positive) :**
 - o Dispositif « Familles à énergie positive » pour favoriser et accompagner les ménages volontaires.
 - o Valorisation par méthanisation des boues d'épuration de l'usine de dépollution de Grand Chambéry.
 - o Poursuite de l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de Grand Chambéry.
 - o Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
 - o Expérimentation du vélo à hydrogène.
- **un soutien au dispositif « Mon Pass Renov » :**
 - o Il s'agit d'un service d'accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation de leurs logements : choix des travaux à réaliser, proposition de solutions techniques, informations sur les aides financières, orientations et besoins.
- **une gestion déléguée de la convention de développement des énergies renouvelables** thermiques de l'ADEME.
 - o Grand Chambéry met ainsi en œuvre ce dispositif pour le compte de l'ADEME et au service du territoire.
- **une valorisation du secteur agricole local**
 - o Des prêts de broyeurs aux particuliers et mise à disposition d'une déchiqueteuse pour les agriculteurs pour stopper le brûlage des végétaux.
 - o Le développement des filières courtes pour une agriculture de qualité et de proximité.
- **une exploitation du potentiel des filières « bois »** au travers de la Charte Forestière en matière de :
 - o foncier afin de réduire le morcellement foncier et la prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme,

- développement économique au travers des filières « forêt » et « bois d'œuvre » et « bois-énergie locales »,
 - communication auprès des habitants sur la filière forêt-bois local, le rôle écosystémique de la forêt, la gestion et la biodiversité forestière.
 - La nouvelle piscine intercommunale intègre du bois local dans ses composantes.
- **un soutien de la collectivité à l'association chargée de la surveillance de la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO)** en sa qualité d'adhérent.
 - **un déploiement du projet « Zéro Emission Valley » porté par Chambéry-Grand Lac Economie et soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.** Ce projet rassemble tous les acteurs de la filière « hydrogène » et vise à développer la mobilité hydrogène en région Auvergne-Rhône-Alpes par, notamment, la création de 20 stations de recharge hydrogène alimentées par 15 électrolyseurs et le financement d'une flotte de 1 000 véhicules à piles à combustibles. Sont déjà en place une station de recharge VL et deux stations vélos et parc vélos.
 - **l'acquisition d'un véhicule et de deux bus à hydrogène** cofinancée par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux côtés de Grand Chambéry.

En complément de ces engagements non exhaustifs, le développement durable s'intègre bien évidemment dans d'autres réflexions et décisions prises :

- **la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond**, votée en décembre 2018, dont les travaux amélioreront la performance énergétique du bâtiment et généreront des économies d'énergie grâce au redéploiement budgétaire.
- La poursuite du **Programme Local de l'Habitat** par le soutien à la construction/réhabilitation de logements répondant aux normes en vigueur.
- la **lutte contre les fuites d'eaux** par un renouvellement continu des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- le **bassin de stockage et de rétention des eaux** d'une capacité de 8 000 m3 pour stocker les eaux usées et pluviales qui se seraient mélangées à la suite de précipitations en cas d'incapacité de l'UDEP à toutes les traiter et ainsi de limiter des rejets d'eaux impropres au milieu naturel.
- le **renforcement des moyens alloués à la Vélostation (→ 500 places)** et son intégration dans le Pôle d'Echange Multimodal.
- la **prochaine mise en œuvre d'un nouveau schéma d'aménagement cyclable** dont l'ambition sera soutenue par une optimisation budgétaire permettant d'utiliser au mieux les capacités financières du Budget Général et du Budget Annexe Transport.

Au total, ce sont plus de 10 millions d'euros qui sont mobilisés par la collectivité, soit en son nom propre, soit via les aides apportées par les partenaires institutionnels et dont la mise en œuvre et la gestion sont assurées par Grand Chambéry.

Sommaire

I. Budget Général	9
1. Présentation de la section d'investissement	9
a. Une PPI rééchelonnée à 132,5 M€ sans abandon d'opérations	9
b. Equilibre de la section d'investissement	15
2. Présentation de la section de fonctionnement	16
a. Les recettes réelles de fonctionnement	17
b. Les dépenses réelles de fonctionnement	22
3. L'équilibre du budget primitif 2019 intégrant les dépenses et recettes d'ordre	29
II. Budget Annexe Transport	31
1. Présentation de la section de fonctionnement	33
a. Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordre)	33
b. Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)	34
2. Présentation de la section d'investissement	35
III. Budgets des Régies de l'eau et de l'assainissement	37
1. Présentation de la section de fonctionnement	37
a. La Régie de l'eau	38
b. La Régie de l'assainissement	40
2. Présentation de la section d'investissement	43
a. La Régie de l'eau	43
b. La Régie de l'assainissement	45
IV. Budget Annexe OM Bauges - Salubrité	48
1. La section de fonctionnement	48
2. La section d'investissement	49

I. Budget Général

1. Présentation de la section d'investissement

a. Une PPI rééchelonnée à 132,5 M€ sans abandon d'opérations

Précaution : La PPI s'apprécie sous 2 aspects !

Une lecture « brute » retraçant les besoins en crédits de chaque opération inscrits au Budget Primitif. Cette présentation est retenue dans les parties relatives à la présentation de la PPI initiale et recalée.

Une lecture « financière » (DOB) consistant à appliquer des taux de réalisation aux enveloppes inscrites au Budget Primitif, considérant qu'un budget d'investissement ne s'exécute jamais à 100% (l'hypothèse retenue dans le document est de 85% environ avec report l'année suivante du solde de 15%). Cette présentation est retenue dans les parties relatives à la prospective financière et les équilibres en découlant.

Cas particulier de l'enveloppe d'investissement « Transports/mobilités » :

Elle comprend les programmes 204019 – Matériel Vélostation, 204020 - Aménagements cyclables, 204023 – Aménagements ponctuels sur le réseau de Transports en commun et 204029 – Travaux de restructuration du réseau de Transports en commun pour un total de 1,2 M€ TTC/an.

Jusqu'en 2018, ces 4 programmes d'investissements étaient pris en charge par le Budget Général en dépenses et en recettes. Une réflexion sur les différents équilibres budgétaires menée lors de la mise en œuvre du nouveau contrat de DSP avec Kéolis permet d'engager l'affectation des crédits budgétaires de ces programmes au Budget Annexe Transport.

Une solidarité va donc s'exercer en 2019 entre le Budget Annexe et le Budget Général compte tenu de la trajectoire financière de ce dernier telle que présentée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Des spécificités « techniques » liées au paramétrage du logiciel de gestion financière de la collectivité (Astre GF) ne permettent pas de dupliquer l'intégralité de l'architecture comptable entre le Budget Général et le Budget Annexe. Aussi, et afin de ne pas perdre l'historique des données et de sécuriser le suivi, il est proposé de :

- comptabiliser les dépenses et subventions des programmes de la compétence « Transports/Mobilités » sur le Budget Général.
- refacturer au Budget Annexe Transport l'ensemble des dépenses comptabilisées et lui reverser l'ensemble des subventions perçues.

Actualisation et ajustements proposés

La PPI ajustée de la collectivité proposée au vote du budget 2019 sur la période 2017/2020 représente désormais un montant de 132,5 M€ de dépenses brutes, 34,6 M€ de recettes de subventions, 17,3 M€ environ de recettes de FCTVA, 3 M€ au titre de la bonification Cristal Habitat, soit un coût net d'environ 77,6 M€.

Tableau synthétique des grandes masses de la PPI actualisée et désormais en vigueur.

<i>En M€</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	PREV 2020	Total
Dépenses brutes	30	34.6	45	22.9	132.5
Recettes Subventions	8.8	5.5	13.2	7.1	34.6
FCTVA	3.5	4.9	5.4	3.5	17.3
Bonification			3		3
Coût Net	17.7	24.2	23.4	12.3	77.6

Détail des dépenses 2019 inscrites à la PPI réactualisée par famille de compétences

La PPI du Budget Général est classée en 3 catégories :

- Investissements récurrents
- Crédits d'intervention
- Infrastructures nouvelles

L'enveloppe « Investissements récurrents » constitue un minimum en deçà duquel la collectivité ne doit pas descendre car il s'agit d'opérations de travaux nécessaires au bon fonctionnement des équipements existants et à l'entretien du patrimoine.

	réalisé 2017	réalisé 2018	projet 2019	Reports de crédits 2018
104010 - SIEGE GRAND CHAMBERY				29 837
104017 - SILLON ALPIN	15 000	14 999	253 000	34 668
104025 - STATION CARBURANT			195 000	
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	547 117	126 895	600 000	313 069
204036 - PHOTOVOLTAIQUE		-	-	108 217
204014 - MOYENS DES SSI	535 575	706 375	618 000	74 940
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	33 515	37 597	35 000	10 478
204027 - RESERVE FONCIERE	1 025 783	26 103	70 000	
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATION	1 369 213	1 332 733	1 444 098	
104040 - MISE AUX NORMES DECHETTERIES	27 857	116 068	947 230	41 667
104022 - RESTRU EXTENSION PATINOIRE	131 979			
104023 - PLAN PISCINES	27 840	1 200	15 000	44 319
104043 - PARC EVENEMENTIEL DU PHARE		1 276 904	-	1 291 905
204007 - ENTRET RENUOVT MATERIEL DECA	710 401	363 647	378 000	59 509
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	186 220	589 115		
204019 - MAT ET PETITS TVX VELOSTATION	47 332	81 047	B.A.Transport	2 149
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	1 381 537	531 141	B.A.Transport	253 031
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	408 613	357 987	B.A.Transport	184 458
204029 - TVX DE RESTRUCTURATION RESEAU	1 513 967	897 028	B.A.Transport	328 892
Aménagement quais terminus couloirs bus (Phase 2)	-		B.A.Transport	
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	399 041	498 621	644 047	256 128
104038 - FDC CASERNES DU SDIS	-	144 771	1 246 754	
204017 - POTEAUX INCENDIES - FONDS DE CONCOURS	61 144	58 692	125 000	11 491
104020 - ENTREE DE QUARTIER ANRU	10 325			
104044 - ANRU - Bellevue			50 000	
104027 - PONT SAINT CHARLES - COGNIN				140 000
204015 - VIC- GROS RENT VOIRIE TVX NOUV	3 962 173	3 039 231	2 560 000	983 572
204026 - RENUOVT MATERIEL COURS D'EAU	46 298	8 680	25 020	
104029 - MISE EN SECURITE DES BATIMENTS				13 044
TOTAL Investissements récurrents d'entretien	12 440 930	10 208 834	9 206 149	4 181 374

Commentaires :

Un montant total de 9,2 M€ est inscrit au budget primitif auquel viendront s'ajouter 4,2 M€ au titre des reports de crédits 2018.

- L'enveloppe allouée aux Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) est ajustée conformément aux orientations fixées et retenues par la collectivité en 2018.
- Une première enveloppe de 1,2 M€ est affectée au financement des opérations engagées par le SDIS73 au titre des casernes Sud Lac et du CIS de Chambéry.
- Les enveloppes de « matériel et conteneurisation des déchets » et de « mise aux normes des déchetteries » sont reconduites conformément à l'Autorisation de Programme votée par le Conseil communautaire le 20 décembre 2018.
- Les enveloppes relatives à la compétence « Transports/Mobilités » sont transférées au Budget Annexe Transport dès 2019, ce qui explique la mention correspondante dans le tableau présenté ci-dessus.

L'enveloppe « Crédits d'intervention » relève des investissements intégrés dans une logique de développement territorial et de sécurisation du périmètre dans le cadre d'opérations déjà lancées qui s'inscrivent dans une démarche et logique pluriannuelle. Cette enveloppe constitue le deuxième levier de la politique d'investissement de l'agglomération.

	réalisé 2017	réalisé 2018	projet 2019	Reports de crédits 2018
204022 - ESPACES NAT ET AGRICULTURE	261 599	360 672	435 700	278 835
104039 - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONO	974 677		50 000	
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	10 519			
204010 - AVANCES PAE EN COURS	-		1 650 000	
204036 - BANQUE ALIMENTAIRE	-	1 751 000	60 000	
204036 - TRAVAUX MINI RACING		154 525	56 602	8 814
204043 - ECHANGEURS AUTOROUTIERS - Aires de covoiturage			30 000	
204035 - REAMENAGEMENT GIRATOIRE AREA			500 000	44 838
204016 - EAUX PUVIALES	359 640	1 040 098	995 000	189 833
104042 - TOURISME	204 895	449 008	321 600	346 803
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE	238 509	1 640 378	725 000	54 056
104008 - ETUDES PROGRAMMATION SBV	24 900	66 422		
204041 - TRAVAUX HYDRAULIQUE SUR LES COURS D'EAU			10 020	
204042 - TRAVAUX COURS D'EAU - ERIER SECTEUR RD16A - A43			120 000	
204038 - SUIVI DES SEUILS DES COURS D'EAU			120 000	
104011 - CONFLUENCE LEYSSE HYERES	5 315 969	629 162	78 846	
104011 - CONFLUENCE L-H - RIVES DE L'HYERES			120 600	
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE	148 635	88 011	128 500	
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	55 977	11 982	100 040	47 730
104036 - BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	11 747	2 700	29 040	6 300
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	444 113	108 963	300 000	46 280
204002 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	2 915 665	2 707 440	2 650 000	105 775
AUDITS COPROPRIETE - PARTENARIAT ADEME			33 000	
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	27 783	15 147		
204001 - FDC POLITIQUE DE LA VILLE	100 000	50 000		50 000
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	81 732	6 893		
204018 - PRU 1 ET 2	124 512	99 102	135 754	
204031 - FDC POL VILLE 2015-2020	42 500	19 000	193 000	
204033 - ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE	22 940		20 000	
204029 - RUE SOMMEILLER - AMENAGTS INFRASTRUCTURES			200 000	
TOTAL Crédits d'interventions	11 366 313	9 200 503	9 062 702	1 179 264

Un montant total de 9,1 M€ est inscrit au budget primitif auquel viendront s'ajouter 1,2 M€ au titre des reports de crédits 2018.

Commentaires :

- L'enveloppe du Programme Local de l'Habitat est reconduite chaque année pour un montant de 2,650 M€.
- L'enveloppe relative aux Espaces Naturels et Agriculture contient l'opération des retenues collinaires. Cette dernière est exprimée **en coût net** dans ce tableau. Des études sont programmées au titre d'opérations de protection contre les crues et de prévention des inondations portant notamment sur les Rives de l'Hyères. Ces dépenses sont déléguées au CISALB qui les refacture ensuite à Grand Chambéry.
- La poursuite des aménagements en matière d'aire d'accueil des gens du voyage (725 000€).

L'enveloppe « Infrastructures nouvelles » relève des investissements qui s'inscrivent dans une logique de renforcement de l'attractivité du territoire, d'offrir de nouveaux services, de modifier en profondeur le fonctionnement de certains équipements et d'opérer des aménagements structurants.

	réalisé 2017	réalisé 2018	projet 2019	Reports de crédits 2018
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATI	1 836 781	6 866 789	14 483 211	81 566
204008 - FDC EQUIPTS CULTURELS	20 600	245 000	1 000 000	
104001 - OPERATIONS ANNEXES SUR VOIRIES	158 917	186	31 184	
104002 - PEM	4 095 809	8 018 561	3 603 300	
204029 - Centre Nord		-	1 389 000	
104006 - Aménagement Garatte La Trousse RD1006			330 000	
204034 - ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE	-	25 000	60 000	
204040 - OM LOCAL CTM			250 000	
AUTRES ENVELOPPES A AFFECTER				
204039 - CHALET DE LA VILLETTE			37 200	
TOTAL Nouvelles infrastructures	6 112 107	15 155 536	21 183 895	81 566

Un montant total de 21,2 M€ est inscrit au budget primitif auquel viendront s'ajouter 0,1 M€ au titre des reports de crédits 2018. Certaines opérations sont gérées en « Autorisations de programme » ce qui explique l'absence de reports de crédits 2018.

Commentaires :

- 2019 est une année majeure en matière d'infrastructures nouvelles dans la mesure où les travaux de la piscine du Stade et du Pôle d'Echanges Multimodal seront en phase de terminaison pour une ouverture programmée à l'automne 2019.
- Une première enveloppe de 1,4 M€ est prévue au titre de l'opération « Centre Nord » portée par la ville de Chambéry et pour laquelle la communauté d'agglomération intervient au titre de ses compétences.
- Une enveloppe de 250 000€ est affectée à la refonte des locaux des agents de la direction des déchets situés au Centre Technique Municipal (CTM).

Enfin, une enveloppe de 330 000€ est prévue au budget 2019 afin de réaliser de premiers ajustements en lien avec des aménagements portant sur le secteur Garatte-La Trousse RD1006. Des crédits seront prévus en 2021 et 2022.

Focus sur les crédits budgétaires en dépenses prévus au titre des opérations sous mandat. (Comptes 4581...).

Chapitre	Budget Primitif 2019
458166 - OP TIERS CHEVALLIER TIREUR	5 000,00
458167 - D- OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	1 507 000,00
458168 - OP TIERS CGLE GIRATOIRE AREA ZI LANDIERS	500 000,00
458171 - OP TIERS CNES SMSB	500 000,00
458172 - OP TIERS SECURISATION ROUTE CASCADE A JACOB	70 000,00
458173 - OP TIERS SECURISATION CARREFOUR GRANIER ST ALBAN	45 000,00
4581801 - DEL ETAT AIDES A LA PIERRE PROGRAMMATION 2010	85 305,00
4581802 - DELEGATION AIDES A LA PIERRE ETAT PROG 2011 DEP.	83 212,00
4581803 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMMATION 2012	347 268,00
4581804 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMMATION 2013	400 000,00
4581805 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2014	350 000,00
4581806 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2015	250 000,00
4581807 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	350 000,00
4581808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-20	800 000,00
Total	5 292 785,00

L'enveloppe de 5,293 M€ se décompose en plusieurs parties et principalement :

- 1,5 M€ au titre des opérations réalisées pour le compte de l'ADEME au titre énergies renouvelables dans le cadre de la convention signée en 2017.
- 2,7 M€ au titre de la délégation exercée par Grand Chambéry au titre des Aides à la Pierre et des programmations annuelles qui en découlent.

Focus sur les crédits budgétaires en recettes prévus au titre des opérations sous mandat. (Comptes 4582...).

Chapitre	Budgets primitifs 2019
458266 - R-OP TIERS CHEVALLIER TIREUR	5 000,00
458267 - R-OP TIERS ENERGIES RENOUVELABLES	1 532 000,00
458271 - OP TIERS CNES SMSB	500 000,00
458272 - OP TIERS SECURISATION ROUTE CASCADE A JACOB	70 000,00
458273 - OP TIERS SECURISATION CARREFOUR GRANIER ST ALBAN	45 000,00
4582804 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMMATION 2013 RECETTES	103 753,00
4582805 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2014	1 320 816,00
4582806 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROG 2015	588 319,00
4582807 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	652 897,00
Total	4 817 785,00

Les commentaires exposés précédemment sont valables pour les recettes.

b. Equilibres de la section d'investissement

Présentation de la section d'investissement selon le niveau de vote règlementaire et hors reports 2018 qui seront intégrés au Budget Supplémentaire.

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT		
Libellés	BP 2019 - Dépenses	BP 2019 - Recettes
104001 - OPERATIONS ANNEXES SUR VOIRIES	31 184,00	
104002 - PEM	3 603 300,00	3 500 000,00
104006 - RD 1006	330 000,00	
104011 - CONFLUENCE LEYSSE HYERES	199 446,00	1 660 000,00
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE	128 500,00	60 000,00
104017 - SILLON ALPIN	253 000,00	
104023 - PLAN PISCINES	515 000,00	
104025 - AIRE DE LAVAGE ET STATION CARB	195 000,00	
104027 - PONT ST CHARLES		50 000,00
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATON	2 391 327,18	
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	100 040,00	50 000,00
104036 - BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	29 040,00	
104038 - FDC CASERNES DU SDIS	1 246 754,00	
104039 - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONO	50 000,00	
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATI	14 483 211,00	1 000 000,00
104042 - TOURISME	321 600,00	178 600,00
104044 - ANRU AMENGAGEMENT BELLEVUE	50 000,00	
204002 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	2 683 000,00	159 000,00
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE	950 000,00	
204007 - ENTRET RENOUVT MATERIEL DECA	378 000,00	
204008 - FDC EQUIPEMENTS CULTURELS	1 000 000,00	
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	600 000,00	
204014 - MOYENS DES SSI	618 000,00	200 000,00
204015 - VIC- GROS RENT VOIRIE TVX NOUV	2 530 100,00	165 958,00
204016 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES	995 000,00	
204017 - POTEAUX INCENDIES	125 000,00	
204018 - PRU 1 ET 2	135 754,00	
204022 - ESPACES NAT ET AGRICULTURE	1 116 700,00	747 794,00
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	35 000,00	
204026 - RENOUVT MATERIEL COURS D'EAU	25 020,00	
204027 - RESERVE FONCIERE	70 000,00	
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	300 000,00	
204029 - CENTRE NORD + RUE SOMMEILLER	1 589 000,00	
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	644 047,00	35 000,00
204031 - FDC POL VILLE 2015-2020	193 000,00	
204033 - ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE	20 000,00	
204034 - ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE	60 000,00	
204036 - REQUALIFICATION BATIMENTS	296 602,00	160 000,00
204038 - SUIVI DES SEUILS DES COURS D'EAU	120 000,00	
204039 - CHALET DE LA VILETTE - CNES - SMSB	37 200,00	
204040 - OM LOCAL CTM	250 000,00	
204041 - TRAVAUX HYDRAULIQUES	10 020,00	
204042 - ERIER RD16A - A43	120 000,00	
204043 - ECHANGEURS AUTOROUTIER - AMENGMT CONNEXES	30 000,00	
Sous total	38 858 845,18	7 966 352,00
204019 - MAT ET PETITS TVX VELOSTATION	70 000,00	220 000,00
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	560 000,00	467 000,00
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	265 000,00	221 000,00
204029 - TVX DE RESTRUCTURATION RESEAU	400 000,00	333 334,00

TOTAL Programme	40 153 845,18	Non voté au niveau du programme mais du chapitre 13 ou 23
10 - DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES		7 000 000,00
13 - SUBVENTIONS		7 966 352,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	11 700 000,00	23 549 659,18
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	500 000,00	1 741 334,00
27 - AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	1 662 000,00	360 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - SOUS MANDAT	5 292 785,00	4 817 785,00
Sous total dépenses réelles	59 308 630,18	45 435 130,18
040 - OPÉRATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 776 000,00	6 690 000,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		10 959 500,00
Sous total dépenses d'ordre	3 776 000,00	17 649 500,00
Total	63 084 630,18	63 084 630,18

Commentaires :

- Les subventions perçues par la collectivité sont comptabilisées par programme mais le niveau de vote règlementaire à retenir par le Conseil communautaire est le chapitre comptable 13. Afin de disposer d'une certaine lisibilité, le montant total de subventions attendues budgété à 7,966 M€ est réparti par programme pour information.
- Le total des crédits votés au programme en dépenses s'élève à 38,858 M€. Ce dernier est légèrement différent du montant des enveloppes prévues à la PPI pour un montant de 39,452 M€ compte tenu d'opérations comptables de retraitements entre les coûts bruts et les coûts nets exposés précédemment.
- La somme de 7 M€ prévue au chapitre 10 en recettes se décompose de la manière suivante :
 - 4 M€ au titre du FCTVA,
 - 3 M€ au titre de la bonification reversée par Cristal Habitat,
- La somme de 360 000€ prévue au chapitre 27 en recettes correspond aux encours de dette récupérable facturés par la collectivité à Savoie Déchets et Chambéry-Grand Lac Economie.

2. Présentation de la section de fonctionnement

Un préalable, une maîtrise des notions de recettes variables et de recettes fixes.

Deux notions sont importantes à noter : les opérations réelles et les opérations d'ordres.

- Une opération « réelle » en dépenses ou en recettes se traduit par un décaissement/encaissement sur le compte de la collectivité.
- Une opération « d'ordre » est une opération à portée comptable et interne à la collectivité.

Le rapport budgétaire va détailler dans un premier temps les opérations réelles, puis les opérations d'ordre et enfin le cumulé pour obtenir l'équilibre de la section de fonctionnement. Les éléments pluriannuels de comparaison et de contexte de la préparation budgétaire 2019 ont été détaillés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), le présent document détaille les éléments chiffrés pour atteindre l'équilibre réglementaire.

a. Les recettes réelles de fonctionnement

Ci-dessous, les **recettes réelles de fonctionnement** du budget primitif 2019 :

Catégorie	Chapitre comptable	Budget primitif 2019
Recettes sur lesquelles la collectivité peut agir seule	70 – Produits des services hors refacturation RH budgets annexes	5 720 148
	75 – Autres produits courants	354 360
	74 – Dotations hors DGF	2 511 138
	Sous TOTAL – 8,6 %	8 585 646
	73 – Fiscalité hors FNGIR, hors CVAE, hors IFER,	48 008 367
TOTAL	55%	56 594 013
Recettes sur lesquelles la collectivité ne peut pas agir seule ou ne pas agir.	70 – Refacturation du personnel (hors presta archives)	8 517 675
	73 – FNGIR – CVAE – IFER – Péréquation	20 072 682
	74 – DGF-DCRTP-Compensations	18 626 169
	76 – Produits financiers	80 000
	77 – Produits exceptionnels	7 500
	013 – Reversements sur charges	156 000
TOTAL	45%	47 460 026
TOTAL FINAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT		104 054 039

La collectivité est en capacité d'agir « seule » sur 55% de ses recettes réelles de fonctionnement. Cela signifie que près de la moitié de ses ressources sont :

- soit figées.
- soit révisées à la baisse sans que la collectivité ne puisse donner son avis.
- soit liées à des engagements réglementaires pour lesquelles la marge de manœuvre est très limitée.

Avec la suppression programmée de la Taxe d'habitation, cette part risque de se réduire en fonction de la réforme fiscale à venir. La prospective financière du ROB en tient déjà compte.

Ci-dessous le détail des opérations réelles présentées par chapitre.

- **Les recettes fiscales (chapitre 73) :**

Le tableau ci-dessous présente les éléments de fiscalité prévus au budget 2019.

Libellé	Propositions BP 2019	Total	AC versées aux communes	FPIC	Reste disponible pour l'Agglo
TAXE D'HABITATION	10 959 659				10 959 659
TAXE FONCIERE FNB	103 259	15 198 626			103 259
TAXE SUR LE FONCIER BATI	4 135 708				4 135 708
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	15 662 776				
PARTAGE FISCAL HEXAPOLE+TECHNOLAC	1 002 774				
CVAE	9 348 322	38 060 458	31 350 476	986 500	5 723 482
TASCOM	2 325 000				
IFER	524 977				
FNGIR	9 196 609				
AUTRES IMPOTS OU ASSIMILES	50 000				50 000
REVERSEMENTS ATTRIBUTION DE COMPENSATION	168 627	14 821 965			168 627
TEOM	14 603 338				14 603 338
TOTAL chapitre 73	68 081 049	68 081 049	31 350 476	986 500	35 744 073

A noter qu'une part de la Taxe sur le Foncier Bâti est assise sur les contribuables économiques pour 1/3 du total environ (0,9M). Le total de la fiscalité économique est donc 38,1 M€ + 0,9 M€, soit 39 M€.

Grand Chambéry prévoit de percevoir 68,081 M€ en 2019 mais reversera aux communes membres un montant total de 31,350 M€ au titre des Attributions de Compensation et 0,986 M€ à l'Etat au titre du FPIC pour l'année 2019.

Ainsi, la fiscalité réellement perçue par et pour Grand Chambéry s'élève à 35,744 M€ dont 14,603 M€ sont affectés à la compétence « Déchets » et 10,959 M€ sont issus de la Taxe d'Habitation dont la suppression est attendue pour 2021. La compensation n'est pas encore décidée mais l'Etat s'est engagé à prendre en charge le dynamisme annuel des bases faute de quoi, la collectivité aura moins de marge de manœuvre.

Les taux d'imposition proposés :

- ✓ **Maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 2,3%.** Un produit de 4,135 M€ est attendu en 2019.
- ✓ **Confirmer le taux de taxe d'habitation à 5,54%** C'est le 7^{ème} plus bas taux intercommunal de France sur 226 communautés. Le dégrèvement mis en place par l'Etat dès 2018 n'impactera pas, à ce jour, le dynamisme annuel des bases.
- ✓ **Maintenir le taux de taxe sur les propriétés non Bâties à 3%,**
- ✓ **Confirmer le taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à 27,70%** (151^{ème} sur 226 communautés d'agglomération) sur le territoire de Grand Chambéry. Il est proposé de le maintenir au même niveau. Compte tenu de la fusion, un mécanisme d'uniformisation progressive des taux de CFE est en place sur les communes des Bauges. La durée d'harmonisation légale des taux est de trois ans conformément à l'article 1609 nonies CIII 1° a et b du CGI. Le taux unique de 27,70% sera en vigueur en 2020.
- ✓ **Maintenir le taux de TEOM à 8,28%.**

Commentaires :

- **Le produit de CVAE** (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), sur lequel la collectivité ne peut pas agir directement, devrait continuer de progresser entre 2018 et 2019 de + de 2%. Le produit attendu s'élève à 9,348 M€.
- **Le produit de TASCOM** (Taxe sur les Surfaces Commerciales) devrait s'élever à 2,325 M€ conformément à l'application du coefficient de 1,05 pour l'année 2019.
- **Le produit de TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) progresse conformément au coefficient de revalorisation des bases de fiscalité publié à l'automne 2018. Le produit estimé s'élève à 14,603 M€.
- La somme forfaitaire de 1,002 M€ relative à la **péréquation entre Grand Lac et Grand Chambéry** pour Savoie Technolac et Hexapôle est prévue conformément à la convention en vigueur.
- **Le produit de Taxe d'Habitation** connaît une progression conforme aux attentes, l'Etat confirme qu'il prend en charge le dynamisme annuel des bases à la place des contribuables qu'il dégrève à hauteur de 65% en 2019. Le produit attendu s'élève à 10,959 M€.
- **Le produit de CFE** est impacté par l'entrée en vigueur du mécanisme de revalorisation des grilles tarifaires issues de la Révision des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (RVLLP). Le produit attendu s'élève à 15,662 M€.

- **Les dotations (chapitre 74)**

Depuis 2018, le Gouvernement communique régulièrement sur le principe que l'enveloppe de dotations versées aux collectivités ne diminue pas. Cependant, des variations à la hausse comme à la baisse sont constatées au sein de cette enveloppe. Cela explique que malgré les annonces, on constate une baisse continue des dotations perçues par la collectivité.

Ci-dessous, le poids des dotations versées par l'Etat dans les recettes réelles de fonctionnement de Grand Chambéry. (Hors retraitements présentés en synthèse).

2011	2015	2019
28%	23%	18%

Afin de compenser cette situation, la collectivité a engagé un plan d'économies couplé à l'activation du levier fiscal, un effort des communes sur leurs Attributions de Compensation et un arbitrage de la PPI en conséquence.

Ci-dessous le tableau détaillant les propositions budgétaires attendues pour 2019.

Libellé L.C.	Propositions BP 2019
DOTATION FORFAITAIRE	507 395
DOTATION DE COMPENSATION	12 813 774
SYPARTEC COMPENSATION	
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	458
DCRTP	4 755 000
DOTATION UNIQUE DE COMPENSATION SPECIFIQUES A LA	
COMPENSATION DE LA CET	
COMPENSATION DE LA CVAE	
ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION EXO TFB/FNB	
ATTRIBUTION COMPENSATION EXO TH	550 000
TOTAL chapitre 74	18 626 627

Commentaires :

2019 est marquée par l'entrée en vigueur de la réforme de la Dotation d'Intercommunalité dont les mécanismes ont été expliqués dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) voté par le Conseil du 21 février.

Les impacts sont les suivants :

- Stabilisation à minima de la Dotation « Forfaitaire » à 507 395€.
- Poursuite de la baisse de la Dotation de « Compensation » dans les mêmes proportions que les années précédentes. Le résultat attendu pour 2019 s'élève à 12,8 M€, dans l'attente de la notification définitive du montant.

En 2019, la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) peut désormais faire l'objet de variations à la hausse ou à la baisse selon le principe rappelé en introduction. D'un montant de 4,818 M€ en 2018, une première baisse devrait être constatée en 2019 pour un montant d'environ 63 000€.

Il est important de rappeler que cette dotation est versée depuis 2010 consécutivement à la mise en œuvre de la Réforme de la Taxe Professionnelle et qu'elle n'était pas, sur le principe, amenée à évoluer à la baisse. Cet élément mérite d'être rappelé en prévision de mécanismes de compensation futurs liés à la suppression de la Taxe d'Habitation.

- **Les autres recettes (chapitre comptable 70) :**

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses : 14,238 M€

Nature	B.P.
70328 - AUTRES DROITS STATION.& LOCAT.	67 005
70388 - AUTRES REDEV. & RECET.DIVERSES	98 420
70612 - RED SPEC ENLEVEMENT ORDURES	1 150 000
70631 - REDEVANCES A CARACTERE SPORTIF	1 294 000
70688 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	700 000
7078 - AUTRES MARCHANDISES	610 000
70841 - DISPO PERS BUDGETS ANNEXES	7 217 201
70845 - Aux communes membres du GFP	1 216 700
70848 - DISPO PERS AUTRES ORGANISMES	108 692
70872 - REMBOURST. FRAIS BUDGETS ANNEX	1 197 154
70875 - par communes membres du GFP	566 951
7088 - AUTR PRDTS ACTIVITES ANNEXES	11 700
Total	14 237 823

Ils sont composées, pour l'essentiel, des **refacturations aux budgets annexes des dépenses prises en charge par le Budget Général** (rémunération des agents notamment, frais administratifs généraux, fluides, fonction support d'appui mutualisé) pour des raisons techniques ou par commodité d'un montant total de 8,5 M€.

Sont également retracées les **participations des communes aux charges supportées par Grand Chambéry au titre des services communs** pour 1,2 M€ en exercice plein sur 2019 pour les services communs de la communication et de la DSI notamment.

A proprement parler, il s'agit plus d'une atténuation de charges que d'une véritable recette.

Sont également recensées dans ce tableau :

- Les recettes d'exploitation des **équipements collectifs** d'agglomération (1,3 M€).
- La **redevance spéciale (RS) d'enlèvement** des ordures ménagères (1,150 M€).

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les autres produits de gestion courante comprennent principalement les **revenus et charges des immeubles restant gérés par la communauté d'agglomération**, les autres ayant été transférés à Chambéry-Grand Lac Economie.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit des remboursements liés à la gestion du personnel. La prévision s'élève à 156 K€.

- **Les subventions et participations (chapitre 74) hors dotations de l'Etat**

Il s'agit des diverses subventions de fonctionnement reçues et notamment les subventions éco emballage et éco-folio pour la compétence « Déchets » qui représentent 56% de l'enveloppe.

Compétence	B.P.
APEN - ARICULTURE PERIURBAINE ET ESPA	38 887,00
APPUI - SERVICES D'APPUI	32 000,00
DEC - COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	1 406 200,00
DEVDU - DEVELOPPEMENT DURABLE	154 019,00
ECA - EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLO	198 458,00
EGDV - EQUIPEMENT GENS DU VOYAGE	65 058,00
EMPIN - EMPLOI / INSERTION	261 107,00
ESH - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	163 179,00
PVIL - POLITIQUE DE LA VILLE	125 730,00
TOURI - TOURISME	66 500,00
Total	2 511 138,00

b. Les dépenses réelles de fonctionnement

Un préalable, une maîtrise des notions de charges variables et de charges fixes.

Ci-dessous, les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2019 :

Catégorie	Chapitre comptable	Budget Primitif 2019
Charges variables sur lesquels la collectivité peut agir seule	011 – Charges générales	18 673 525
	012 – Charges de personnel	13 855 974
	65 – Autres charges	4 093 679
	Subventions aux associations/privés	1 524 812
	Subventions aux acteurs publics	1 679 428
	Autres charges courantes	874 439
	Frais de fonctionnement des élus	15 000
TOTAL	45%	36 623 178
Charges figées ou nécessitant un accord en Conseil communautaire ou négociation avec d'autres collectivités	65 – Autres charges (contributions et autres dépenses obligatoires)	9 387 956
	66 – Intérêts des emprunts	2 941 527
	014 – Atténuation de produits	32 377 760
	FPIC – Autres prélèvements	986 500
	AC consolidée aux communes	31 350 476
	Reversements de dotations	40 784
TOTAL	55%	44 707 243
TOTAL GENERAL – 100%		81 330 421
012 - Dépenses RH prises en charges BG mais refacturées Budgets Annexes		7 217 201
012 - Dépenses RH prises en charges BG mais refacturées Autres collectivités		1 300 474
67 - Charges exceptionnelles		107 500
022 - Dépenses imprévues		224 943
TOTAL FINAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT		90 180 539

La collectivité est totalement autonome sur 45% de son budget de fonctionnement. Plus de la moitié du budget est donc liée à des accords, négociations, engagements financiers contractuels, ou partenariats avec d'autres collectivités.

Ainsi, lorsque la collectivité s'engage à « maîtriser » ses dépenses, l'enveloppe globale sur laquelle elle peut agir ne s'élève pas à 90,180 M€ mais 36,623 M€. Cet élément mérite d'être souligné dans la mesure où une assiette « restreinte » complexifie l'exercice.

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018/2022 (LPPF), les collectivités de toute taille doivent contenir la progression de leurs dépenses de fonctionnement à +1,2%/an maximum entre le compte administratif N-1 et le budget primitif N. Les 322 principales collectivités, dont les dépenses « éligibles » dépassent 60 M€ doivent signer un contrat avec l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, pour acter des engagements financiers précis dans ce cadre.

Grand Chambéry se situe en deçà du seuil de 60 M€ en 2019 mais n'est pas exonérée d'application de la règle.

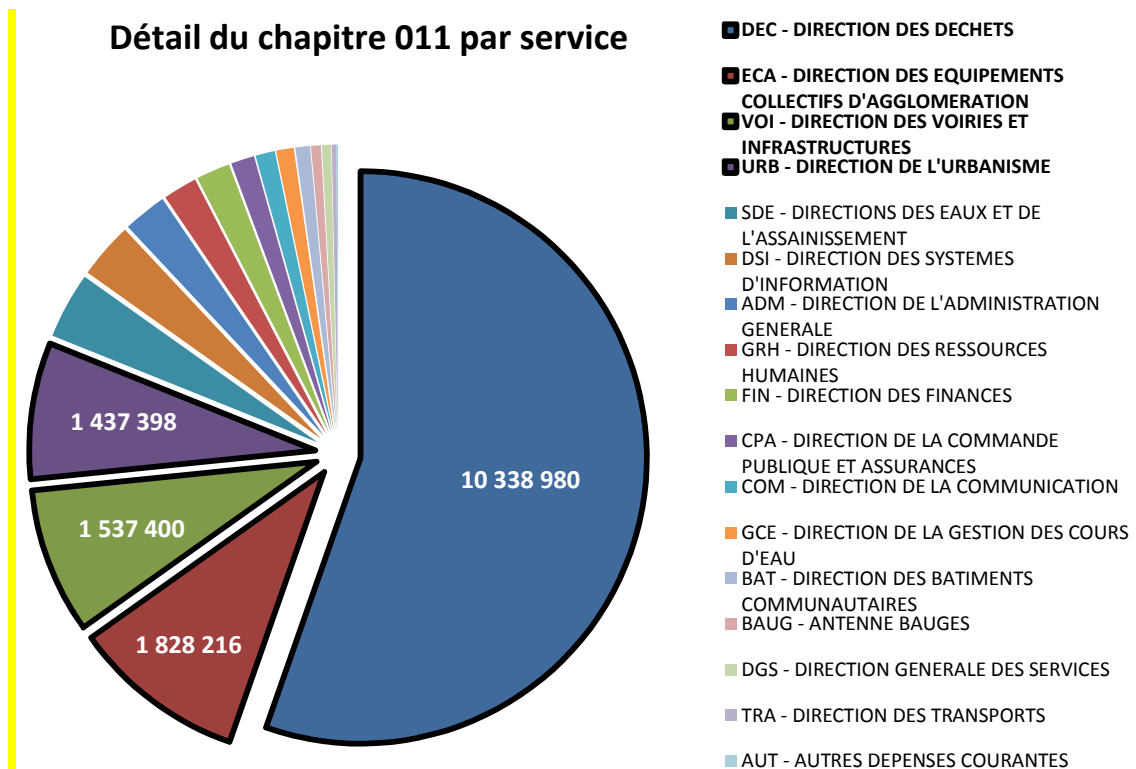
Selon des premiers résultats issus d'un compte administratif 2018 prévisionnel, la progression entre les comptes 2018 et le budget 2019 serait inférieure à +0,9%. Le tableau ci-après, déjà présenté dans le ROB, a été ajusté des dernières corrections apportées pour le budget primitif.

	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Dépenses réelles de fonctionnement	91 836 974	90 168 617	90 180 539
Charges fixes	22 126 732	21 127 208	20 664 858
Contributions et autres dépenses obligatoires (Art 655...)	9 347 799	9 357 139	9 387 956
Charges financières (Art 66...)	2 886 059	3 203 970	2 651 727
Charges de personnel refacturées (Chap 012)	8 280 655	8 341 578	8 517 675
Charges exceptionnelles (Chap 67)	1 612 219	224 520	107 500
Charges variables	36 945 022	36 006 580	36 623 178
Charges générales (Chap 011)	18 897 411	17 746 474	18 673 525
Charges de personnel propres au budget Général (Chap 012)	13 681 781	13 280 369	13 855 974
Subventions aux associations et acteurs privés (Art 6574...)	2 421 476	2 334 621	1 524 812
Subventions aux acteurs publics (Art 6573...)	1 910 526	1 767 791	1 679 428
Autres charges courantes (Autres 65...)	25 130	876 456	874 439
Frais de fonctionnement des élus (Art 656...)	8 699	869	15 000
Dépenses nouvelles induites par la PPI 2017/2020	-	-	289 800
Sous total - Dépenses LPFP 2018/2022	59 071 754	57 133 787	57 577 836

Le Rapport d'Orientations Budgétaires voté le 21 février a montré que ces efforts sont indispensables pour maîtriser la trajectoire financière dans les limites réglementaires d'ici 2023. La baisse des crédits en valeur au chapitre 65 est principalement liée au transfert d'une enveloppe de 0,7 M€ au titre de la compétence « Transports/Mobilités » du Budget Général vers le Budget Annexe Transport et d'un effort de 0,1 M€ sur les subventions versées. La somme de 289 800€ correspond aux dépenses induites par la PPI concernant le PEM et la Piscine.

Ci-dessous le récapitulatif du budget primitif 2019 présenté par chapitre.

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011)**



Commentaires :

- Plus de 50% de l'enveloppe budgétaire est affectée à la direction des déchets.
 - Les directions de l'urbanisme, des équipements collectifs et des voiries disposent de budgets de fonctionnement assez proches.
- Ces 4 directions représentent 80% des crédits budgétaires alloués aux charges générales.
- Le solde (20%) est partagé entre toutes les autres directions, fonctionnelles principalement.

Parmi les augmentations :

- + 0,2 M€ pour la compétence « Voiries » compte tenu des ajustements intervenus en 2018 et actés en CLECT avec les communes membres.
- Une progression « maîtrisée » des charges de fonctionnement de l'ensemble des directions.
- + 0,04 M€ pour la compétence « Transports/Mobilités » afin de comptabiliser les dépenses gérées par la direction des bâtiments communautaire pour le PEM.

Parmi les diminutions :

- - 0,2 M€ pour la compétence « Transports/Mobilités » du fait du transfert de cette enveloppe au Budget Annexe Transport,

• **Les dépenses de personnel (chapitre 012) :**

Pour rappel, le Budget Général prend en charge la totalité des dépenses de personnel et opère une refacturation des parts correspondantes aux Budgets Annexes, aux collectivités partenaires dans le cadre d'un service mutualisé et aux collectivités bénéficiaires d'un service comme c'est le cas pour le poste de délégué à la protection des données.

La masse salariale prévisionnelle au budget s'élève à 22 373 649€ dont 13 855 974€ au titre du Budget Général seul. Le solde relevant des mécanismes exposés ci-dessus.

Objet	Montants
Budget total	22 373 649€
Dont Budgets Annexes	7 217 201€
Dont Mutualisations	1 220 771€
Dont refacturations	79 703€
Reste à charge sur le Budget Général seul	13 855 974€

Ainsi la masse salariale du « Budget Général seul » se décompose de la manière suivante :

30% de la masse salariale est affectée à la direction des déchets.

17% de la masse salariale est affectée à la direction des grands équipements.

16% de la masse salariale est allouée à la direction de l'urbanisme/développement local.

8% de la masse salariale est allouée à la direction des bâtiments et des voiries.

- ➔ 70% de la masse salariale est donc affectée aux principales directions opérationnelles de la collectivité.
- ➔ Les services généraux et fonctionnels ne représentent que 30% du total.

- **Les atténuations de produits (Chapitre 014)**

Ce chapitre comptable retrace 2 éléments pour un montant total de 32,4 M€ :

- ➔ **FPIC (Fonds de péréquation communal et intercommunal)** pour un montant de 0,986 M€,
- ➔ **Les Attributions de compensation pour un montant de 31,350 M€ conformément à la délibération 218-18C du 20/12/2018**
- ➔ **La comptabilisation des reversements effectués** par la collectivité (compte 7489) dans le cadre de dispositifs qui concernent principalement la direction du développement local et de l'urbanisme dont elle est un simple intermédiaire : 40 784€. Cette enveloppe est ainsi isolée du chapitre 65 et exclue du périmètre pris en compte pour le calcul de la progression annuelle des dépenses de +1,2%/an.

- **Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Les autres charges de gestion courante s'élèvent au BP 2019 à 13,466 M€.

Ce chapitre est principalement composé :

- Des **participations obligatoires** (SDIS, Savoie Déchets, SMAC, CGLE),
- Des **subventions** et concours versés aux associations,
- Des **indemnités, frais de mission** et formation des élus,

Dans son ensemble, on note une stabilisation des demandes de crédits entre 2018 et 2019. La baisse des crédits en valeur est principalement liée au transfert d'une enveloppe de 0,7 M€ au titre de la compétence « Transports/Mobilités » du Budget Général vers le Budget Annexe Transport. (GIHP, Agence Eco mobilité, dépenses de fonctionnement et d'entretien).

La subvention prévisionnelle à la Résidence des Epinettes est transférée de la compétence « Action Sociale » à la compétence « Equilibre Social de l'Habitat – ESH ».

L'enveloppe de subvention à destination des associations et acteurs de droit privé (compte 6574) s'élève à 1 524 812€.

Sont intégrées dans cette enveloppe les subventions aux clubs sportifs, les subventions aux acteurs de prévention et en faveur de la jeunesse.

Au stade du vote du budget primitif, il reste notamment une enveloppe de 447 289€ pour la direction du développement local et de l'urbanisme dont l'affectation détaillée n'est pas encore opérée comme c'est le cas chaque année.

Sous compétence	Budget Primitif 2019
AAPT - ACTION ANIM. PROMO. TERRITOIRE	282 530
AMI - AMICALE DU PERSONNEL	10 553
AUEQP - AUTRES EQUIPEMENTS	137 000
CDSYN – ACTEURS LOCAUX	126 350
COLL – COLLECTE DES DECHETS	15 000
DDSU - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - PREVENTION	248 000
FRGEN - FRAIS GENERAUX	20 000
MURB – URBANISME ET DEVELOPPEMENT LOCAL A AFFECTER	447 289
RESSO – RESSOURCES DECHETS	35 000
SOUTS - SOUTIEN AUX STRUCTURES - JEUNESSE	203 090
Total	1 524 812

L'enveloppe de subvention à destination des acteurs publics (comptes 6573...) s'élève à 1 679 428€ dont une grande partie est affectée à Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Sous compétence	Budget Primitif 2019
DDSU - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - PREVENTION	33 500
EPINE - RES SOCIALE DES EPINETTES	105 000
OTCHY - OFFICE DU TOURISME GCAT	1 487 428
RESSO – RESSOURCES DECHETS	25 000
SDENR - SD ENERGIE POSITIVE	18 500
TEPOS - TERRITOIRE ENERGIE POSITIVE	10 000
Total	1 679 428

L'enveloppe des contributions obligatoires (comptes 655...) représente une part importante du chapitre comptable 65.

Dispositif / Action	Budget primitif 2019
AM - SMSB - AILLONS MARGERIAZ	100 261
SGR - SMSB - FECLAZ-REVARD	419 216
CISAL - CISALB	397 961
MSAVO - METROPOLE SAVOIE	246 037
SMIAC - S M INTERDEP AMENGT CHERAN	59 176
SYPAR - CGLE	1 700 000
AGENCE AIR RHONE ALPES	24 000
CONTRIBUTION SAVOIE EXPO	855 000
SMAC – ABATTOIR DE CHAMBERY	135 000
SDIS 73 – SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE	5 449 300
AUTRES CONTRIBUTIONS	2 005
Total	9 387 956

Commentaires :

- + 0,1 M€ par rapport à 2018 au titre de la contribution versée par la collectivité au Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- + 0,2 M€ par rapport à 2018 au titre des participations de la communauté d'agglomération à Grand Chambéry Alpes Tourisme conformément aux orientations fixées à cet établissement dont la reprise de l'Office du Tourisme de Savoie Grand Revard, cette dernière étant compensée par une recette versée par Grand Lac à hauteur de 50%.
- + 0,1 M€ par rapport à 2018 au titre de la contribution versée par Grand Chambéry au Syndicat Mixte Stations des Bauges (SMSB) à la suite du transfert de la compétence « Domaine Skiable Aillons-Margeriaz ».
- Une reconduction à l'identique des subventions à destination des acteurs de la jeunesse et de la prévention.

Les autres enveloppes budgétaires relèvent principalement de la rémunération des élus ainsi des régularisations de créances admises en non-valeur.

Nature	Budget primitif 2019
651 - REDEV CONCESS BREVETS LICEN	12 200
6531 - IND MAIRES ADJOINTS CONSEILL	423 000
6533 - COTISAT RETRAITE ELUS	37 300
6534 - COTIS SECU PART PATRO	105 050
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	50 000
658822- Aides Secours Urgence	10 000
65888 – Autres charges courantes	236 889
Total	874 439

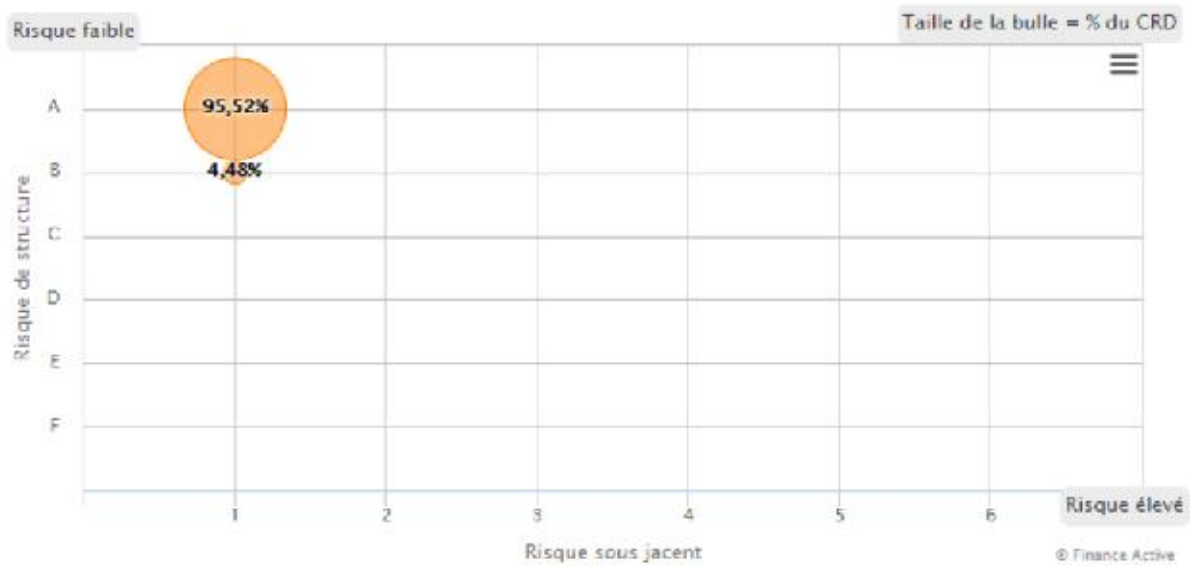
• **Les frais financiers (chapitre 66)**

L'enveloppe prévue au titre des intérêts des emprunts est inférieure à 3 M€ alors que l'encours de dette continue de progresser. Les actions engagées par la Banque Centrale Européenne en 2019 permettent de disposer d'une assez bonne visibilité sur cette enveloppe budgétaire.

Pour rappel, l'encours de dette du Budget Général est réparti à 56% à taux variables classiques et 44% de taux fixes classiques. Aucun emprunt risqué ne compose l'encours de dette du Budget Général.



© Finance Active



- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Une enveloppe de 107 500€ est prévue comme chaque année au budget primitif et permet, par exemple, de comptabiliser des annulations de titres sur exercices antérieurs

- **Les dépenses imprévues (chapitre 022)**

Une enveloppe de 224 943,50€ est prévue au chapitre des dépenses imprévues et affectée, notamment, à la direction des déchets. En cas de non utilisation, elle sera affectée au financement de la section d'investissement.

3. L'équilibre du budget primitif 2019 intégrant les dépenses et recettes d'ordre

Par rapport à l'équilibre projeté lors du débat d'orientations budgétaires, quelques ajustements sont intervenus : + 12 K€ en dépenses de fonctionnement et + 90 K€ en recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement :

BUDGET GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2019	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 673 525,00	002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	22 373 649,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	156 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 377 760,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	14 237 823,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	224 943,50	73 - IMPOTS ET TAXES	68 081 049,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	13 466 635,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	21 137 307,00
656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS	15 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	354 360,00
66 - CHARGES FINANCIERES	2 941 526,50	76 - PRODUITS FINANCIERS	80 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	107 500,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 500,00
Sous total dépenses réelles	90 180 539,00	Sous total recettes réelles	104 054 039,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	10 959 500,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	6 690 000,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 776 000,00
Sous total dépenses d'ordre	17 649 500,00	Sous total recettes d'ordre	3 776 000,00
Total	107 830 039,00	Total	107 830 039,00

La section d'investissement (l'équilibre n'est pas voté par le Conseil sous cette forme, il s'agit de présenter les deux sections de la même manière) :

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019
001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE		001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	11 700 000,00	024 - PRODUITS DES CESSIONS	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 499 599,00	10 - DOTATIONS, FOND DIVERS ET RES	7 000 000,00
204 - SUBVENTIONS ÉQUIPEMENTS VERSÉES	6 104 344,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 966 352,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 754 049,77	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	23 549 659,18
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	29 295 852,41	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 741 334,00
26 - PARTICIPATIONS CRÉANCES RATTACHÉES		26 - PARTICIPATIONS CRÉANCES RATTACHÉES	-
27 - AUTRES OPERATIONS FINANCIÈRES	1 662 000,00	27 - AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	360 000,00
45 - OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	5 292 785,00	45 - OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 817 785,00
Sous total dépenses réelles	59 308 630,18	Sous total recettes réelles	45 435 130,18
040 - OPÉRATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 776 000,00	040 - OPÉRATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 690 000,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES		041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	
		021 - VIREMENT SECTION EXPLOITATION	10 959 500,00
Sous total dépenses d'ordre	3 776 000,00	Sous total recettes d'ordre	17 649 500,00
Total	63 084 630,18	Total	63 084 630,18

- **Les dépenses et recettes d'ordre (chapitres 023 et 021, chapitres 042 et 040, chapitres 041 et 041).**

Les dépenses et recettes d'ordre sont des opérations qui doivent toujours s'équilibrer en dépenses et en recettes. Elles peuvent être comptabilisées entre deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement) ou à l'intérieur d'une même section (fonctionnement ou investissement).

Les opérations patrimoniales (chapitre 041) relèvent d'opérations de régularisation d'actifs ou d'ajustements de conditions d'emprunt présentant un caractère revolving.

La dotation aux amortissements est une opération d'ordre comptabilisée en dépense de fonctionnement (chapitre 042) et en recette d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 6,690 M€. Ce montant est conforme au plan d'amortissement des investissements réalisés par la collectivité dans le cadre de la PPI votée par le Conseil.

La neutralisation de l'amortissement des subventions d'investissement (compte 198 en dépense d'investissement et compte 7768 en recette de fonctionnement) versées par Grand Chambéry est une nouvelle possibilité réglementaire qu'utilise la collectivité depuis 2018. Il s'agit de compenser comptablement le montant de la dotation aux amortissements au titre des subventions d'investissement versées à des partenaires afin de financer des équipements qui, s'ils avaient été portés directement par Grand Chambéry, n'auraient pas fait l'objet d'un amortissement. Cela représente un montant de 2,176 M€ en 2019.

Il s'agit donc d'optimisations temporaires qui n'ont pas vocation à durer dans le temps.

L'amortissement des subventions reçues est une opération comptabilisée en dépense d'investissement (chapitre 040) et en recette de fonctionnement (chapitre 042). Son montant prévisionnel est de 1,6 M€, vu le plan d'amortissement des subventions reçues par la collectivité pour financer les équipements amortissables dans le cadre de la PPI.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement complémentaire) est une opération d'ordre comptabilisée en dépense de fonctionnement (chapitre 023) et en recette d'investissement (chapitre 021). Son montant est de 10,959 M€. Hors les opérations spécifiques évoquées ci-dessus, il s'élèverait à 7,183 M€ conformément aux éléments prospectifs présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

- **La capacité de désendettement du Budget Général**

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	104,054 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	90,181 M€
Solde – Epargne Brute	13,873 M€
Remboursement en capital des emprunts	11,040 M€
Solde – Epargne Nette	2,833 M€

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2019	156,328 M€
Solde – Epargne Brute	13,873 M€
Capacité de désendettement	11,27 ans
<i>Encours des Portages effectués pour des communes</i>	<i>8,474 M€</i>
<i>Capacité de désendettement sans portages</i>	<i>10,66 ans</i>

La capacité de désendettement du Budget Général est conforme à la prospective financière et respecte la règle fixée par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018/2022 qui retient le ratio de 12 ans comme limite maximale à ne pas dépasser.

II. Budget Annexe Transport

Après la refonte du réseau de bus en septembre 2016 marquant une nouvelle dynamique globale, l'année 2019 marquera une étape importante pour le réseau de bus de Grand Chambéry, à plus d'un titre.

Keolis est le nouveau délégataire depuis le 1^{er} janvier 2019 et ce pour une durée de 6 ans. La volonté était de responsabiliser le futur délégataire en passant d'une régie intéressée où le risque était supporté par l'agglomération, et donc les contribuables, à un risque porté par le délégataire afin qu'il puisse proposer un réseau et des offres en adéquation avec les attentes des usagers.

Plusieurs points à mettre en évidence au moment de voter le budget annexe :

➤ **Des économies fortes pour Grand Chambéry :**

La nouvelle DSP permet à Grand Chambéry de réduire sa contribution de 10,2% entre 2019 et 2024.

En 2024, l'économie annuelle pour la collectivité se montera à près de 2 millions d'euros par rapport à la situation antérieure.

Ces économies se font par une adaptation et une rationalisation du service proposé, en relevant les niveaux d'exigence de la qualité du service qui sera produit au bénéfice des usagers. La responsabilisation du délégataire ainsi que l'optimisation de la gestion du réseau sont des choix adoptés par l'agglomération.

Le délégataire est également engagé sur une diminution de la fraude sur les réseaux :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de fraude	1,50%	1,40%	1,30%	1,20%	1,10%	1,00%

➤ **Un report multimodal fort :**

Keolis s'est engagé sur une augmentation importante de la fréquentation du réseau avec +19,6% entre 2019 et 2024 sur les lignes Chrono et +12,2% entre 2019 et 2024 sur les lignes secondaires. Son équilibre financier dépendant directement des résultats obtenus. Comment ?

➤ Un secteur nord solidifié

L'offre proposée sur le secteur nord du territoire sera confortée compte tenu des bons résultats relevés sur la zone. Des améliorations seront toutefois mises en place, notamment avec une meilleure desserte de Chambéry-le-Vieux et des Hauts de Chambéry, en direction de l'entrée Nord de Chambéry et des principales administrations.

➤ Une couverture amplifiée du secteur sud, un territoire à fort potentiel

Le secteur du sud de l'agglomération constitue indéniablement le territoire à plus fort potentiel pour le délégataire, qui ambitionne de capter une nouvelle clientèle lui permettant de respecter ses engagements ambitieux.

Evolution annuelle de la fréquentation

2007	(chiffres estimatifs)	8 888 583	
2008		9 547 880	7,4%
2009		9 969 309	4,4%
2010		10 081 061	1,1%
2011		11 049 105	9,6%
2012		12 066 514	9,2%
2013		13 182 190	9,2%
2014		13 203 087	0,2%
2015		13 255 841	0,4%
2016		13 026 575	-1,7%
2017	(chiffres fiables issus de la billettique)	8 088 156	
2018		8 556 054	5,8%

➤ **Dès le 2 septembre : des évolutions majeures pour faire entrer durablement le réseau dans la modernité et améliorer encore les résultats !**

- L'instauration des services de soirée - jusqu'à 0h30 - assurés les jeudis, vendredis et samedis sur les lignes chrono A, B et C pour répondre aux attentes fortes de différents publics.
- Un renforcement du nombre de bus circulant le dimanche matin sur les lignes chrono pour permettre aux usagers de rejoindre les marchés et les principaux points d'affluences (centre-ville, cimetières, parcs, etc.)
- Une meilleure desserte du parc d'activités de Bissy, plus grand bassin d'emploi de l'agglomération, grâce à la création d'un nouveau service « Flexo ». Le principe ? Les usagers pourront demander au chauffeur de desservir, à la demande, trois arrêts créés spécifiquement en plein cœur de la zone. Cette évolution fait suite à de nombreuses demandes émanant des entreprises locales, pour certaines éloignées des arrêts de bus, mais également des employés.
- Un service similaire sera proposé les dimanches soir via la gare pour s'adapter aux horaires des trains : les lignes Chrono permettent de couvrir les correspondances TER jusqu'à 20h00. Au-delà de cet horaire, Keolis positionnera 3 véhicules à la gare de Chambéry en correspondance avec les TER.
- Trois bus disponibles en continu pourront être rajoutés en circulation pour parer aux périodes de forte affluence, comme c'est par exemple le cas actuellement les matins sur la ligne A fréquentée par les étudiants. Il s'agit de s'adapter à la circulation et à la fréquentation en instantané à travers la mise en place d'un fonctionnement en cadencement souple.
- Enfin, pour s'adapter aux demandes des salariés de l'hôpital, premier employeur du bassin de vie avec plus de 4500 agents, l'amplitude horaire des lignes chrono passant à proximité du site sera adaptée en fonction des heures de prise de service des agents.
- Une mutualisation de la plateforme de transports à la demande et de Citalis pour mieux répondre aux demandes des usagers.
- Un fort renforcement des lignes secondaires.

1. Présentation de la section de fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordre)

Jusqu'en 2018, le risque était porté par la communauté d'agglomération dans le cadre d'une régie intéressée qui impliquait de retracer le détail des lignes comptables dans le budget annexe. Le nouveau contrat de DSP entré en vigueur en 2019, avec un risque plus important supporté par le délégataire, implique un mécanisme de comptabilisation différent. Le « forfait » de charges versé est inscrit en totalité au chapitre 65. Le tableau ci-contre détaille les évolutions des différents postes de dépenses.

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 881 601,00	1 541 542,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	14 289 939,00	214 852,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	359 185,00	24 708 550,00
66 - CHARGES FINANCIERES	140 000,00	107 000,00
<i>Sous total des dépenses dites "variables"</i>	25 670 725,00	26 571 944,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	156 356,00	23 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	-	37 558,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	212 816,00	389 114,40
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	
<i>Sous total dépenses réelles</i>	26 039 897,00	27 021 616,40
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	319 218,00	
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 100 000,00	2 414 000,00
<i>Total</i>	28 459 115,00	29 435 616,40

2019 est la première année du nouveau contrat de DSP signé avec Kéolis. D'importantes modifications d'inscriptions budgétaires rendent difficile toute comparaison compte tenu des mouvements entre les différentes enveloppes et chapitres comptables.

Commentaires :

- Intégration de l'enveloppe de 209 000€ correspondant au reliquat pris en charge jusqu'en 2018 par le Budget Général. Cette enveloppe concerne notamment les dépenses d'entretien de pistes cyclables pour 120 000€.
- Le forfait de « charges » versé au délégataire est comptabilisé au chapitre 65.
- L'encours de dette est stabilisé ce qui permet de constater une baisse des frais financiers correspondants.
- La somme de 214 852€ correspond, comme chaque année, aux dépenses de personnel prises en charge par le Budget Général et facturé au Budget Annexe car il s'agit de la quote-part des salaires des agents de la direction des Transports dont les missions relèvent de ce budget.
- Un décalage de quelques mois dans le changement de statut de l'Agence Eco mobilité entraîne la réinscription d'une partie des crédits (50% de 855 000€) au chapitre 65. Dès que l'association sera dissoute et que la Société Publique

Locale (SPL) sera en capacité de fonctionner, l'ensemble des dépenses sera intégré au chapitre 011 – Charges à caractère général.

- Une enveloppe de 389 114€ est prévue au chapitre 67 afin de régulariser les reversements de TIPP qui n'ont pu être comptabilisés en 2018 d'une part et de comptabiliser les montants 2019 d'autre part.

b. Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		-
70 - PRODUITS DES SERVICES	4 990 462,00	4 976 204,00
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	21 100 000,00	21 800 000,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 841 140,00	1 641 140,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	28 881,00	50 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	453 632,00	943 272,40
<i>Sous total recettes réelles</i>	28 414 115,00	29 410 616,40
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	45 000,00	25 000,00
<i>Total</i>	28 459 115,00	29 435 616,40

Commentaires :

- La somme de 4 976 204€ correspond aux recettes tarifaires prévisionnelles comme prévu dans le contrat de DSP signé avec Kéolis.
- Le produit prévisionnel de Versement Transport en 2019 est estimé à 21,8 M€.
- La somme de 1 641 140€ est décomposée de la manière suivante :
 - o 782 000€ au titre de la DGD pour le financement des Transports Urbains.
 - o 859 140€ au titre de la DGD pour le financement des Transports Scolaires.
- La somme de 50 000€ prévue au chapitre 75 permet de comptabiliser la redevance payée par le délégataire Kéolis à Grand Chambéry.
- La somme de 943 272,40€ prévue en produits exceptionnels comptabilise :
 - o Une cession de bus (64 000€),
 - o La régularisation des encaissements de TIPP au titre de 2019 (150 115€).
 - o Une enveloppe pour reverser les recettes versées à Grand Chambéry au titre de la SPL Agence Eco mobilité (80 000€).
 - o La régularisation des encaissements de TIPP 2018 qui n'ont pas été intégralement comptabilisés en 2018 dans l'attente de l'affectation des résultats du budget annexe (283 000€).
 - o Le solde qui sera ajusté lors de l'affectation des résultats 2018.

Présentation consolidée du Budget Annexe Transport en dépenses et en recettes :

BUDGET ANNEXE - TRANSPORT - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2019	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 541 542,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	214 852,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	23 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	4 976 204,00
022 - DEPENSES IMPREUVES	37 558,00	73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	21 800 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	24 708 550,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	1 641 140,00
66 - CHARGES FINANCIERES	107 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	50 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	389 114,40	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	943 272,40
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS			
Sous total dépenses réelles	27 021 616,40	Sous total recettes réelles	29 410 616,40
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST			
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 414 000,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	25 000,00
Sous total dépenses d'ordre	2 414 000,00	Sous total recettes d'ordre	25 000,00
Total	29 435 616,40	Total	29 435 616,40

2. Présentation de la section d'investissement

BUDGET ANNEXE - TRANSPORT - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019
001 - Solde investissement reporté		001 - Solde investissement reporté	
16 - Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	13 - Subventions d'investissement	12 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	60 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	992 334,00
21 - Immobilisations corporelles	2 413 834,00	21 - Immobilisations corporelles	-
23 - Immobilisations en cours	270 000,00		
Sous total dépenses réelles	3 393 834,00	Sous total recettes réelles	1 004 834,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	25 000,00	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	2 414 000,00
041 - Opérations patrimoniales		041 - Opérations patrimoniales	
		021 - Virement section exploitation	
Sous total dépenses d'ordre	25 000,00	Sous total recettes d'ordre	2 414 000,00
Total	3 418 834,00	Total	3 418 834,00

La section d'investissement du Budget Annexe Transport retrace comptablement les engagements pris au titre de la DSP signée avec Kéolis ainsi que les investissements portés directement par la communauté d'agglomération au chapitres 20,21 et 23 tels que retracés ci-dessus.

Commentaires :

Dès 2019 et comme présenté en introduction, le Budget Annexe Transport prendra en charge l'ensemble des dépenses jusqu'à présent portées par le Budget Général.

Ces enveloppes représentent un montant de 1 M€ HT, (correspondant à 1,2 M€ TTC intégrés au Budget Général jusqu'en 2018). Le transfert du Budget Général vers le Budget Annexe s'opère donc à enveloppe identique, le différentiel de montant s'explique par le régime de TVA propre à chaque budget.

Des ajustements complémentaires sont opérés en 2019 et intègrent les crédits suivants :

- 204019 – Matériel/Vélostation : Une enveloppe de 150 000€ HT est intégrée à ce programme afin de financer une opération de relocalisation de l'Agence Eco mobilité.
→ **Inscription finale en 2019 : 220 000€HT / (264 000€ TTC)**
- 204020 – Aménagements Cyclables : Une enveloppe de 125 000€ HT est intégrée à ce programme au titre d'une opération cyclable située à St Baldoph initialement prévue en 2018 mais qui a connu un décalage de calendrier. Dans le même temps, une enveloppe de 8 000€ est retirée de ce programme et affecté à une opération gérée par la direction des voiries sur le Budget Général. Soit un complément net de 117 000€ HT.
→ **Inscription finale en 2019 : 467 000€HT / (560 000€ TTC)**
- 204023 – Aménagements Ponctuels d'Infrastructures : Une enveloppe d'environ 25 000€ HT est affectée à un programme d'aménagement de giratoires et d'aires de covoiturage non éligible au financement par le Versement Transport. Cette somme doit donc être désinscrite et transférée au Budget Général.
→ **Inscription finale en 2019 : 221 000€HT (265 000€ TTC)**
- 204029 – Travaux de Restructuration du réseau : Pas de modification.
→ **Inscription finale en 2019 : 333 334€HT (400 000€ TTC)**

Les subventions correspondantes à ces opérations seront inscrites ultérieurement, lors d'une prochaine décision modificative, dès que les montants seront notifiés. Un emprunt prévisionnel est prévu au chapitre 16 à hauteur de 0,992 M€.

La somme de 2,414 M€ correspond à la dotation aux amortissements (2,350 M€) et au produit de cession d'un bus (0,064 M€).

Une enveloppe de 800 000€ est prévue au budget pour solder les factures restant à honorer dans le cadre d'acquisitions de bus intervenues fin 2018.

- **La capacité de désendettement du Budget Annexe Transport**

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	29,411 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	27,022 M€
Solde – Epargne Brute	2,389 M€
Remboursement en capital des emprunts	0,650 M€
Solde – Epargne Nette	1,739 M€

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2019	6,812 M€
Solde – Epargne Brute	2,389 M€
Capacité de désendettement	2,85 ans

- **Cas particulier de la dotation aux amortissements du Budget Annexe Transport**

A la lecture du ratio de capacité de désendettement de ce budget ci-dessus, il peut être considéré comme étant en excellente santé financière.

Dans le même temps, ce budget annexe doit assurer le financement de la dotation aux amortissements (dépense obligatoire) à inscrire au budget et qui doit être couverte par le montant de l'Épargne Brute à minima.

Ainsi, l'analyse ci-dessous doit également être opérée pour mesurer l'équilibre du budget.

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	29,411 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	27,021 M€
Solde – Epargne Brute	2,389 M€
Dotations aux amortissements	2,350 M€
Solde final	0,039 M€

La politique tarifaire (usagers) et contributive (employeurs privés et publics via le Versement Transport) du Budget Annexe Transport est donc équilibrée au plus juste afin de respecter la réglementation en matière de couverture de l'enveloppe budgétaire de dotation aux amortissements.

La grille d'analyse des ratios de ce budget doit donc être double, la capacité de désendettement ne suffit pas pour apprécier l'équilibre du budget.

Cette problématique est marquée sur ce budget contrairement au Budget Général et aux Budgets des Régies, où la surface financière et le volume des investissements sont conséquents et couvrent la dotation correspondante.

A titre de comparaison, ce tableau sera repris pour chaque budget annexe qui suit.

III. Budgets des Régies de l'eau et de l'assainissement

1. Présentation de la section de fonctionnement

Les régies de l'eau et de l'assainissement sont soumises au principe de l'autonomie financière. Elles ne disposent pas de la personnalité morale mais, conformément à la réglementation, d'une autonomie vis-à-vis du Budget Général.

Chacune des régies dispose **d'un budget distinct** mais plus encore, le Budget Général ne peut intervenir pour équilibrer le service que par voie d'exception et conformément aux situations prévues par le Code général des collectivités territoriales (L2224-2).

Dès lors, le **financement de l'exploitation du service par des recettes issues de l'activité ne constitue pas une option mais une obligation.** Pour la Régie de l'eau, la principale recette est issue de la **vente d'eau et du produit des abonnements.** En ce qui concerne l'assainissement, c'est la **redevance payée par les usagers qui finance le service pour l'essentiel.**

a. La Régie de l'eau

Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 682 200,00	3 589 064,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 405 280,00	3 421 188,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	276 000,00	275 000,00
Sous total des dépenses dites "variables"	7 363 480,00	7 285 252,00
66 - CHARGES FINANCIERES	890 000,00	760 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 875 000,00	1 800 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	200 000,00	463 239,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	176 000,00	241 761,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	390 000,00	390 000,00
Sous total dépenses réelles	10 894 480,00	10 940 252,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 172 320,00	1 330 025,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 200 000,00	3 465 000,00
Total	15 266 800,00	15 735 277,00

Commentaires :

Une augmentation significative est à noter sur la dotation aux amortissements de ce budget annexe (chapitre 042), conséquence de l'effort d'investissement porté par la Régie de l'eau potable depuis plusieurs années. Le budget fonctionne selon un principe industriel et commercial ce qui signifie que tout équipement doit s'amortir.

Une maîtrise des charges de fonctionnement est opérée sur le chapitre 011 – charges à caractère général dans son ensemble. On notera un effort réalisé sur l'enveloppe de fournitures non stockables (compte 6061), l'enveloppe d'études et recherches (compte 617), l'enveloppe de maintenance des réseaux (compte 61523), les enveloppes d'annonces et insertions (compte 6231) et de catalogues et imprimés (compte 6236), l'enveloppe affectée à l'affranchissement (compte 6261) ainsi qu'une réactualisation des crédits alloués aux locations mobilières et immobilières.

Des crédits supplémentaires seront alloués à l'enveloppe de sous-traitance générale (compte 611) avec la poursuite de l'externalisation de certaines prestations.

Des renégociations opérées sur l'encours de dette, sans prise de risque, permettent de réaliser une économie de plus de 100 000€ entre les budgets 2018 et 2019.

Dans un contexte de contrainte et de maîtrise des dépenses de fonctionnement étendu aux budgets annexes et distincts en 2019, il a été proposé un effort sur le chapitre 011 « charges à caractère général » par rapport à 2018. Il est proposé d'affecter ce différentiel au chapitre 022 « dépenses imprévues » dans le cadre du Budget Primitif afin de palier à d'éventuels aléas. En cas de non consommation de cette enveloppe en 2019, ces crédits constitueront un autofinancement complémentaire à l'investissement.

Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	19 400,00	20 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	14 405 870,00	14 905 227,00
74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION		
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	5 280,00	5 300,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 250,00	36 250,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00	200 000,00
Sous total recettes réelles	14 666 800,00	15 166 777,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	600 000,00	568 500,00
Total	15 266 800,00	15 735 277,00

Commentaires :

Les tarifs 2019 votés au Conseil communautaire du 20 décembre 2018 permettent de proposer une inscription budgétaire de 14,9 M€ au titre des produits issus de la vente d'eau. La part « variable » est reconduite à l'identique par rapport à 2018 aussi les crédits supplémentaires sont inscrits au compte 7064 qui comptabilise la part « fixe » du tarif de l'eau potable.

On notera une stabilisation de la redevance pollution domestique (compte 701241) à 1,8 M€ et un maintien des autres taxes et redevances (compte 70128) à 0,5 M€. L'enveloppe de travaux en régie (compte 704) génère une recette de fonctionnement estimée à 380 K€.

Présentation consolidée du budget de fonctionnement soumis au vote : 15 735 277€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - EAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2019	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 589 064,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 421 188,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 800 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	14 905 227,00
022 - DEPENSES IMPREUVES	463 239,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	275 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	5 300,00
66 - CHARGES FINANCIERES	760 000,00	76 - PRODUITS FINANCIERS	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	241 761,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 250,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	390 000,00	78 - REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00
Sous total dépenses réelles	10 940 252,00	Sous total recettes réelles	15 166 777,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 330 025,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 465 000,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	568 500,00
Sous total dépenses d'ordre	4 795 025,00	Sous total recettes d'ordre	568 500,00
Total	15 735 277,00	Total	15 735 277,00

b. La Régie de l'assainissement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordres)

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 200 700,00	4 201 062,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 490 883,00	3 532 477,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	306 000,00	330 000,00
Sous total dépenses dites "variables"	7 997 583,00	8 063 539,00
66 - CHARGES FINANCIERES	975 000,00	900 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 006 000,00	1 000 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	194 900,00	431 374,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	216 000,00	220 626,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	640 000,00	390 000,00
Sous total dépenses réelles	11 029 483,00	11 005 539,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 738 547,00	1 926 661,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 800 000,00	3 960 000,00
Total	16 568 030,00	16 892 200,00

Commentaires :

Des efforts identiques à ceux réalisés sur le budget de l'eau potable ont été opérés sur le budget de l'assainissement.

Une maîtrise des charges de fonctionnement est opérée sur le chapitre 011 – charges à caractère général dans son ensemble. On notera par un effort réalisé sur l'enveloppe de fournitures non stockables (compte 6061), l'enveloppe d'études et recherche (compte 617), l'enveloppe de maintenance des réseaux (compte 61523), les enveloppes d'annonces et insertions (compte 6231) et de catalogues et imprimés (compte 6236) ainsi qu'une réactualisation des crédits alloués aux locations mobilières et immobilières.

Des crédits supplémentaires seront alloués à l'enveloppe de sous-traitance générale (compte 611) avec la poursuite de l'externalisation de certaines prestations.

Dans un contexte de contrainte et de maîtrise des dépenses de fonctionnement étendu aux budgets annexes et distincts en 2019, il a été proposé un effort sur le chapitre 011 « charges à caractère général » avec une stabilisation des crédits par rapport au BP 2018. Il est proposé d'affecter un crédit supplémentaire de 238 K€ au chapitre 022 Dépenses imprévues dans le cadre du Budget Primitif afin de palier à d'éventuels aléas. En cas de non consommation de cette enveloppe en 2019, ces crédits constitueront un autofinancement complémentaire à l'investissement.

Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	110 625,00	90 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	13 235 950,00	14 497 200,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	671 500,00	540 000,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	750 000,00	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 250,00	30 000,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00	200 000,00
Sous total recettes réelles	15 020 325,00	15 357 200,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 515 000,00	1 535 000,00
Total	16 535 325,00	16 892 200,00

Commentaires :

A noter qu'une inscription budgétaire avait été prévue à tort en 2018 au chapitre 75 pour un montant de 750 K€. Cette somme devait être inscrite au chapitre 011 portant le total à 13 985 950€ afin de pouvoir comparer les données entre les deux exercices.

Les tarifs 2019 votés au Conseil communautaire du 20 décembre 2018 permettent de proposer une inscription budgétaire de 14,5 M€ au titre des produits issus de la collecte d'eau. La part « variable » est reconduite à l'identique par rapport à 2018 aussi les crédits supplémentaires sont inscrits au compte 7064 qui comptabilise la part « fixe » du tarif de l'assainissement.

On notera une nouvelle baisse de la prime « épuration » versée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 200 K€. L'enveloppe de travaux en régie (compte 704) génère une recette de fonctionnement estimée à 645 K€.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 200,00	48 910,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	60 495,00	78 684,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	66 000,00	-
Sous total dépenses dites "variables"	153 695,00	127 594,00
66 - CHARGES FINANCIERES	-	-
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	-	-
022 - DEPENSES IMPREVUES	5 100,00	1 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	5 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-
Sous total dépenses réelles	163 795,00	133 594,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	-	-
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	-	-
Total	163 795,00	133 594,00

Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		
70 - PRODUITS DES SERVICES	119 200,00	133 594,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	11 050,00	-
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	66 250,00	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	-	-
Sous total recettes réelles	196 500,00	133 594,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	-	-
Total	196 500,00	133 594,00

Commentaires : La part « Assainissement non collectif » est ajustée en dépenses et en recettes en 2019 conformément aux orientations fixées.

Présentation consolidée du budget de fonctionnement soumis au vote : 17 025 794€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF + NON COLLECTIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2019	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 249 972,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 611 161,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	90 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	14 630 794,00
022 - DEPENSES IMPREUVES	432 374,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	540 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	330 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	-
66 - CHARGES FINANCIERES	900 000,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	225 626,00	78 - REPRISES SUR PROVISIONS	200 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	390 000,00		
Sous total dépenses réelles	11 139 133,00	Sous total recettes réelles	15 490 794,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 926 661,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 960 000,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 535 000,00
Sous total dépenses d'ordre	5 886 661,00	Sous total recettes d'ordre	1 535 000,00
Total	17 025 794,00	Total	17 025 794,00

2. Présentation de la section d'investissement

a. La Régie de l'eau

Dépenses :

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 980 000,00	2 880 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	270 170,00	356 400,00
21 - Immobilisations corporelles	1 032 850,00	906 600,00
23 - Immobilisations en cours	5 096 980,00	4 937 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers		
<i>Sous total dépenses réelles</i>	9 380 000,00	9 080 000,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	600 000,00	568 500,00
041 - Opérations patrimoniales	1 000 000,00	
Total	10 980 000,00	9 648 500,00

Commentaires :

- L'enveloppe de travaux de 4,937 M€ inscrite au chapitre 23 se décompose de la manière suivante :
 - o 2,4 M€ sont prévus pour les opérations de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable dans le cadre de l'analyse multicritères opérée par la direction. Plus de 30 opérations sont envisagées cette année avec notamment une opération de renforcement située à Route de la Chartreuse à Saint Baldoph (0,4 M€), une opération de restructuration située Chemin de la Brazière, Route de St Saturnin et Route des Monts à Bassens (0,3 M€), une opération de renforcement du réseau au hameau des Granges à Le Chatelard (0,1 M€), une opération de rénovation du réseau à Le Noyer (0,150 M€).
 - o Une enveloppe de 1 M€ est inscrite au titre de projets à vocation intercommunale dont 0,4 M€ prévus pour une opération de refoulement située dans le secteur de Les Combes sur la commune de Les Déserts et 0,3 M€ pour une opération de secours située à La-Motte-En-Bauges et à Le Chatelard.
 - o 0,2 M€ sont prévus afin de financer la restructuration de réseaux dans le secteur Fornet/Boyat sur la commune de Curienne.
 - o 0,6 M€ sont prévus pour les enveloppes d'entretien récurrent.
 - o 0,5 M€ sont programmés au titre des opérations liées à des aménagements d'urbanisme.
 - o 0,2 M€ sont prévus pour des aménagements de réseaux en lien avec des opérations de voiries.
- L'enveloppe de 906 600€ inscrite au chapitre 21 comprend notamment les renouvellements de compteurs.
- L'enveloppe de remboursement en capital de la dette traduit comptablement le poids de l'encours de dette dans le budget.

Recettes :

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
001 - Résultat reporté		
10 - Dotations, fonds divers et res		
13 - Subventions d'investissement	700 000,00	485 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 907 680,00	4 368 475,00
23 - Immobilisations en cours		
45 - Opérations pour compte de tiers		
Sous total recettes réelles	5 607 680,00	4 853 475,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	3 200 000,00	3 465 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 000 000,00	
021 - Virement section exploitation	1 172 320,00	1 330 025,00
Total	10 980 000,00	9 648 500,00

Commentaires :

- La somme de 3 465 000€ correspond à la dotation aux amortissements.
- Un emprunt d'équilibre est nécessaire à hauteur de 4,368 M€.
- Des subventions, auprès de l'Agence de l'Eau, sont estimées à 485 K€.
- L'autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement est fixé à 1,330 M€, soit plus de 20% des dépenses de travaux prévues au budget.

Présentation consolidée du budget d'investissement soumis au vote : 9 648 500€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019
001 - Solde investissement reporté		001 - Solde investissement reporté	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 880 000,00	13 - Subventions d'investissement	485 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	356 400,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	4 368 475,00
21 - Immobilisations corporelles	906 600,00		
23 - Immobilisations en cours	4 937 000,00		
Sous total dépenses réelles	9 080 000,00	Sous total recettes réelles	4 853 475,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	568 500,00	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	3 465 000,00
041 - Opérations patrimoniales		041 - Opérations patrimoniales	
		021 - Virement section exploitation	1 330 025,00
Sous total dépenses d'ordre	568 500,00	Sous total recettes d'ordre	4 795 025,00
Total	9 648 500,00	Total	9 648 500,00

b. La Régie de l'assainissement

Dépenses :

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
001 - Résultat reporté		
13 - Subventions d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 056 560,00	2 050 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	231 670,00	223 900,00
21 - Immobilisations corporelles	317 450,00	348 100,00
23 - Immobilisations en cours	6 770 000,00	3 810 000,00
45 - Opération pour compte de tiers		
Sous total dépenses réelles	9 375 680,00	6 432 000,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 515 000,00	1 535 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 000 000,00	
Total	11 890 680,00	7 967 000,00

Commentaires :

- L'enveloppe de 3,810 M€ inscrite au chapitre 23 et correspondant à l'enveloppe de travaux 2019 se décompose de la manière suivante :
 - o 1,8 M€ sont prévus pour les travaux du Bassin de Stockage et de Rétention des eaux (BSR).
 - o 1 M€ sont inscrits au titre des enveloppes récurrentes et d'entretien du patrimoine (aménagement, grosses réparations sur les collecteurs etc.)
 - o 0,730 M€ permettront de financer des opérations dans le cadre du Contrat de Bassin Versant dont 0,3 M€ au titre de la création de réseaux d'eaux usées à Curienne dans le secteur Fornet/Boyat, 0,4 M€ pour une opération à St François de Sales et 0,05 M€ pour une opération dans le secteur du Vieux Bourg à Le Chatelard.
 - o 0,240 M€ sont prévus pour financer des opérations de travaux relatifs à la surveillance des réseaux et de postes de relèvement.
- L'enveloppe de remboursement en capital de la dette traduit comptablement le poids de l'encours de dette dans le budget. Cette dernière est stabilisée du fait d'une absence de recours à l'endettement en 2018.

Recettes :

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
10 - Dotations, fonds divers et res		
13 - Subventions d'investissement	3 076 000,00	656 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 276 133,00	1 424 339,00
20 - Immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles		
23 - Immobilisations en cours		
45 - Opérations pour compte de tiers		
Sous total recettes réelles	5 352 133,00	2 080 339,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	3 800 000,00	3 960 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 000 000,00	
021 - Virement section exploitation	1 738 547,00	1 926 661,00
Total	11 890 680,00	7 967 000,00

Commentaires :

- La somme de 3 960 000€ correspond à la dotation aux amortissements versée par la section de fonctionnement.
- Un emprunt d'équilibre est nécessaire à hauteur de 1,424 M€.
- Des subventions, auprès de l'Agence de l'Eau sont estimées en 2019 à 656 K€. D'une manière générale, les opérations d'assainissement bénéficient de meilleurs taux de subvention que la Régie de l'eau potable.
- L'autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement est fixé à 1,926 M€, soit plus de 40% des dépenses de travaux prévues au budget.

Présentation consolidée du budget d'investissement pour vote : 7 967 000€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019
001 - Solde investissement reporté		001 - Solde investissement reporté	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 050 000,00	13 - Subventions d'investissement	656 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	223 900,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 424 339,00
21 - Immobilisations corporelles	348 100,00		
23 - Immobilisations en cours	3 810 000,00		
Sous total dépenses réelles	6 432 000,00	Sous total recettes réelles	2 080 339,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 535 000,00	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	3 960 000,00
041 - Opérations patrimoniales		041 - Opérations patrimoniales	
		021 - Virement section exploitation	1 926 661,00
Sous total dépenses d'ordre	1 535 000,00	Sous total recettes d'ordre	5 886 661,00
Total	7 967 000,00	Total	7 967 000,00

- **La capacité de désendettement de la Régie de l'eau potable et la couverture de la dotation aux amortissements**

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	15,166 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	10,940 M€
Solde – Epargne Brute	4,226 M€
Remboursement en capital des emprunts	2,880 M€
Solde – Epargne Nette	1,346 M€

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2019	44,256 M€
Solde – Epargne Brute	4,226 M€
Capacité de désendettement	10,47 ans

La capacité de désendettement est légèrement supérieure au seuil de 10 ans, retenu comme objectif dans la prospective financière.

Cet élément est cependant à relativiser compte tenu de l'inscription au budget d'une enveloppe de « dépenses imprévues » supérieure aux années précédentes.

La situation du budget peut donc être considérée comme conforme et conforte l'orientation fixée dès 2019 d'étendre l'application des principes de maîtrise des dépenses de fonctionnement du Budget Général aux Budgets Annexes.

L'orientation tarifaire retenue par la collectivité est donc équilibrée et fait payer le prix le juste au consommateur en conciliant capacité à fonctionner du service et poursuite du plan d'investissement.

La couverture de la dotation aux amortissements est par ailleurs assurée comme le montre le tableau ci-dessous :

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	15,166 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	10,940 M€
Solde – Epargne Brute	4,226 M€
Dotations aux amortissements	3,465 M€
Solde final	0,761 M€

- **La capacité de désendettement de la Régie de l'assainissement et la couverture de la dotation aux amortissements**

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	15,491 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	11,139 M€
Solde – Epargne Brute	4,352 M€
Remboursement en capital des emprunts	2,050 M€
Solde – Epargne Nette	2,302 M€

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2019	38,752 M€
Solde – Epargne Brute	4,352 M€
Capacité de désendettement	8,90 ans

La capacité de désendettement est conforme et n'appelle pas de commentaires spécifiques. L'orientation tarifaire retenue par la collectivité est donc équilibrée et fait payer le prix le juste au consommateur en conciliant capacité à fonctionner du service et poursuite du plan d'investissement. A noter que le budget semble devoir faire face à des investissements futurs dont les contours restent à définir mais qui pourraient mobiliser des enveloppes financières plus importantes qu'envisagées initialement.

La couverture de la dotation aux amortissements est par ailleurs assurée comme le montre le tableau ci-dessous :

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	15,491 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	11,139 M€
Solde – Epargne Brute	4,352 M€
Dotations aux amortissements	3,960 M€
Solde final	0,392 M€

IV. Budget annexe OM Bauges - Salubrité

Le budget « OM Bauges - Salubrité » sur le territoire des Bauges est un budget annexe conformément à la réglementation relative à son financement à savoir la redevance.

L'harmonisation liée à la fusion impliquera une revisite du mode de financement de cette compétence.

1. La section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	453 970,00	454 570,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	127 705,00	125 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	3 000,00	1 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	5 400,00	4 500,00
Sous total dépenses dites "variables"	590 075,00	585 070,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	10 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000,00	13 000,00
Sous total dépenses réelles	623 075,00	608 070,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	29 405,00	54 080,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	35 888,00	55 000,00
Total	688 368,00	717 150,00

Le budget 2018 a été reconduit en 2019.

Recettes :

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE		
70 - PRODUITS DES SERVICES	574 150,00	577 150,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	70 000,00	70 000,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	32 000,00	30 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sous total recettes réelles	676 150,00	677 150,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	12 218,00	40 000,00
Total	688 368,00	717 150,00

Les recettes attendues en 2018 sont exécutées comme prévues, elles sont donc réinscrites dans les mêmes proportions en 2019. La Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (REOM) constitue la principale ressource de ce budget annexe.

Présentation consolidée du budget soumis au vote : 717 150€

BUDGET ANNEXE - SALUBRITE - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2019	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	454 570,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	125 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	577 150,00
022 - DEPENSES IMPREUVES	10 000,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	70 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	30 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	4 500,00		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000,00		
Sous total dépenses réelles	608 070,00	Sous total recettes réelles	677 150,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	54 080,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	55 000,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	40 000,00
Sous total dépenses d'ordre	109 080,00	Sous total recettes d'ordre	40 000,00
Total	717 150,00	Total	717 150,00

2. La section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 670,00	11 000,00
21 - Immobilisations corporelles	29 405,00	250 000,00
23 - Immobilisations en cours	50 000,00	
Sous total dépenses réelles	103 075,00	261 000,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	12 218,00	40 000,00
Total	115 293,00	301 000,00

Au stade du budget primitif 2019, 250 000€ sont inscrits au titre d'un plan de conteneurisation.

Recettes :

Chapitre	BP 2018	Projet BP 2019
16 - Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	150 910,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES		41 010,00
Sous total recettes réelles	50 000,00	191 920,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	35 888,00	55 000,00
021 - Virement section exploitation	29 405,00	54 080,00
001 - SOLDE INVEST REPORTE		
Total	115 293,00	301 000,00

Il s'agit à ce stade de comptabiliser les **différentes écritures d'amortissement et d'autofinancement**. Une inscription d'emprunt est inscrite au budget primitif mais sera réajustée après intégration des résultats 2018.

Présentation consolidée du budget OM Bauges - Salubrité soumis au vote : 301 000€

BUDGET ANNEXE - SALUBRITE - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019
001 - Solde investissement reporté		001 - Solde investissement reporté	
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	13 - Subventions d'investissement	41 010,00
21 - Immobilisations corporelles	250 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	150 910,00
23 - En cours			
Sous total dépenses réelles	261 000,00	Sous total recettes réelles	191 920,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	40 000,00	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	55 000,00
041 - Opérations patrimoniales		041 - Opérations patrimoniales	
		021 - Virement section exploitation	54 080,00
Sous total dépenses d'ordre	40 000,00	Sous total recettes d'ordre	109 080,00
Total	301 000,00	Total	301 000,00

- **La capacité de désendettement du Budget OM Bauges et la couverture de la dotation aux amortissements**

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	0,677 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	0,608 M€
Solde – Epargne Brute	0,069 M€
Remboursement en capital des emprunts	0,011 M€
Solde – Epargne Nette	0,058 M€

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2019	0,163 M€
Solde – Epargne Brute	0,069 M€
Capacité de désendettement	2,4 ans

La capacité de désendettement du budget est conforme et n'appelle pas de commentaires spécifiques. L'orientation tarifaire retenue par la collectivité est donc équilibrée et fait payer le prix le plus juste au consommateur en conciliant capacité à fonctionner du service et poursuite du plan d'investissement. Cet équilibre est indispensable dans la perspective de la mise en œuvre d'un plan de conteneurisation porté par ce budget.

La couverture de la dotation aux amortissements est par ailleurs assurée comme le montre le tableau ci-dessous :

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	0,677 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	0,608 M€
Solde – Epargne Brute	0,069 M€
Dotations aux amortissements	0,055 M€
Solde final	0,014 M€